



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE
CRF(XLIV)/2
6 octobre 2010
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
13-18 décembre 2010
Yokohama (Japon)

**RAPPORT SUR DES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS
DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS¹ DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

(1) PD 27/99 Rev.2 (F) **Projet pilote d'aménagement durable de la forêt de So-o Lala -- Phase II (Cameroun)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	618 304
Budget OIBT :	US\$	246 304
Gouvernement du Japon :	US\$	246 304
Gouvernement du Cameroun :	US\$	372 000

Agence d'exécution : Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR)
[Anciennement Office National de Développement des Forêts
(ONADEF)]

Approuvé à la : Session CIBT XXVI, mai-juin 1999, Chiang Maï (Thaïlande)

Date de lancement et durée : 8 octobre 1999 / trente mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première période de prorogation accordée de mars 2005 à septembre 2006 (NOLF.05-0284) ; deuxième prorogation accordée jusqu'à mars 2007 (NOLF.06-0287) ; troisième prorogation accordée jusqu'à décembre 2007 (NOLF.07-0215) ; quatrième prorogation accordée jusqu'à juillet 2008 (NOLF.08-0036) ; cinquième prorogation accordée jusqu'à juillet 2009 (CRF-42) ; sixième prorogation accordée jusqu'à décembre 2009 (NOLF.09-0201)

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa vingt-sixième session en mai-juin 1999 et le financement intégral du projet a été fixé à la même session du Conseil. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 6 octobre 1999 et le premier décaissement de fonds a été effectué le 12 octobre 1999. Le projet s'est achevé en novembre 2003. La suspension du projet a été levée le 2 mars 2005, l'agence d'exécution ayant satisfait aux conditions d'un maintien de l'appui que lui dispense l'OIBT ainsi que l'avaient constaté les missions spéciales de contrôle dépêchées par l'OIBT en octobre 2003 et en juillet-août 2004 et comme il avait été confirmé par la trente-cinquième session du Comité du reboisement et de la gestion forestière. En outre, six prorogations de projet ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT entre mars 2005 et décembre 2009 sans fonds OIBT supplémentaires, sur la foi de demandes officielles dûment justifiées et assorties de plans de travail détaillés et de leurs budgets. Une évaluation à mi-parcours a été réalisée en mars 2005 afin de fournir des orientations appropriées pour l'amélioration de la mise en œuvre du projet. Sachant qu'un rapport d'achèvement acceptable a été reçu le 1er octobre 2010, l'exécution de ce projet a officiellement duré 131 mois au lieu de 30 comme initialement conçu par ANAFOR (ex-ONADEF).

II. Objectif du projet

L'objectif de la Phase II du projet consiste à achever les travaux d'aménagement entrepris dans le cadre de la Phase I, pour rendre les produits disponibles et améliorer le système de récolte dans le cadre d'un plan de gestion remanié en se conformant aux « Directives nationales pour l'aménagement durable des forêts naturelles du Cameroun ».

¹ Dont audit financier

III. Réalisations et produits du projet

Les principales réalisations et les résultats peuvent être résumés comme suit :

ACTIVITÉS	Performance réalisée	REMARQUES
Produit 1.1 : Accomplissement des activités d'aménagement restant à effectuer dans l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) de 9764 ha		
Activité 1.1.0 : acquisition d'infrastructures Activité 1.1.1 : inventaire d'exploitation 2 E Activité 1.1.2 : marquage 2 E, 2D, 2C Activité 1.1.3 : enlèvement des lianes et adventices 2D, 2 E Activité 1.1.4 : suivi des opérations de récolte 2A, 2B Activité 1.1.5 : recoupement des inventaires 2A, 2B Activité 1.1.6 : plantation d'enrichissement et plantation en ligne Activité 1.1.7 : mise en place et suivi des parcelles expérimentales Activité 1.1.8 : entretien des plantations Activité 1.1.9 : démarcation des limites de la réserve Activité 1.1.10 : Diverses études (taux commercial rendement matière, coût-efficacité des opérations de récolte, impact sur l'environnement) Activité 1.1.11 : 2A Abattage et empoisonnement, 2B	En cours terminé pas commencé pas commencé terminé pas commencé en cours pas commencé pas commencé pas commencé terminé pas commencé	
Produit 1.2 : Une bande agroforestière délimitée autour de la réserve pour les activités d'agroforesterie		
Activité 1.2.1 : Finalisation de la démarcation de la bande d'agroforesterie Activité 1.2.2 : mise en œuvre de la bande d'agroforesterie	En cours pas commencé	
Produit 1.3 : Les plans d'aménagement sont réajustés		
Activité 1.3.1 : Examen des dossiers pertinents Activité 1.3.2 : Visites de terrain Activité 1.3.3 : Compilation de données, cartographie et préparation du document final	terminé terminé terminé	Les études techniques, nécessaires pour le développement sur le plan d'aménagement révisé de la Réserve forestières de So'o Lala, sont achevés
Produit 2.1 : Organisations d'agriculteurs créées		

<p>Activité 2.1.1 : Création officielle et établissement de centres de Groupements d'intérêt commun</p> <p>Activité 2.1.2 : Création d'une fédération des centres de groupements d'intérêt commun</p>	<p>En cours</p> <p>Pas commencé</p>	
<p>Produit 2.2 : Formation des éléments moteurs des collectivités paysannes</p>		
<p>Activité 2.2.1 : suivi de l'installation des agriculteurs dans la bande d'agroforesterie</p> <p>Activité 2.2.2 : essais de vulgarisation</p>	<p>Pas commencé</p> <p>Pas commencé</p>	
<p>Produit 2.3 : Les produits du projet sont mis à la disposition des bénéficiaires</p>		
<p>Activité 2.3.1 : Séminaire organisé pour la validation des rapports de projet</p> <p>Activité 2.3.2 : Les documents finals à la disposition personnes ciblées (sensibilisation à la gestion durable : les médias, les séminaires, discussions, expositions)</p>	<p>En cours</p> <p>Pas commencé</p>	<p>Un séminaire a été organisé pour valider les résultats des études et des enquêtes menées pour la préparation du plan d'aménagement révisé</p>

Comme indiqué dans ce tableau des réalisations du projet, de nombreuses activités sont soit toujours en cours soit n'avaient pas encore commencé lorsque le rapport d'achèvement a été finalisé pour présentation au Secrétariat de l'OIBT. La raison principale est l'insuffisance des fonds homologues, ou leur non-décaissement qui, au cours d'un exercice, n'ont pas permis de mettre en œuvre ces activités du projet.

IV. Résultats et impacts

Ce projet a été considéré comme projet pilote visant à fournir des informations sur la façon de mettre en œuvre l'aménagement forestier sans difficultés majeures ainsi que des activités agroforestières dans un dispositif de partenariat multi-acteurs (pouvoirs publics, secteur privé de la filière bois et populations locales). La majorité des produits, qui sont supposés contribuer à obtenir des résultats et l'impact de ce projet, n'ont pas été atteints en raison du défaut régulièrement constaté de versement de la contribution homologue nationale.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Pour un projet comme celui-ci, reposant principalement sur les financements homologues nationaux, il est important de mettre en place un mécanisme permettant d'assurer le versement régulier des fonds nécessaires à l'exécution du projet. Ce mécanisme devrait également contribuer à pérenniser les principaux résultats du projet et sa réalisation. Cela n'a pas été le cas pour ce projet, et c'est pourquoi la plupart des produits n'ont pas été réalisés.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, les rapports techniques et les publications du projet, ainsi que le dernier rapport d'audit financier, le projet PD 27/99 Rev.2 (F) peut être déclaré achevé

(2) PD 105/01 Rev.3 (F) Vers une production de bois pérenne au Ghana : Etape 1. Amélioration de la résistance à la mineuse des pousses et mise au point de systèmes sylvicoles propres à optimiser la réussite des plantations d'acajou

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	590 581
Budget OIBT :	US\$	337 027
Gouvernement du Japon :	US\$	337 027
Gouvernement du Ghana :	US\$	160 282
Michigan Tech. University :	US\$	93 272
Agence d'exécution :	Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)	
Approuvé à la :	Session CIBT XXXV, novembre 2003, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	02 mars 2005 / 48 mois	

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-cinquième session en novembre 2003 à Yokohama (Japon), et financé dans son intégralité lors de la trente-sixième session en juillet 2004 à Interlaken (Suisse). La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 18 décembre 2004. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en mars 2005. Le rapport d'achèvement du projet ayant été reçu le 30 Juillet 2010, la durée de la mise en œuvre du projet a été de 65 mois au lieu des 48 initialement conçus par le FORIG.

II. Objectif du projet

L'objectif de développement du projet était d'améliorer pérennité de l'offre de bois d'acajou au Ghana en mettant au point un système de lutte intégrée des ravageurs visant à réduire au minimum les effets néfastes de la pyrale des pousses de l'acajou sur les jeunes plantations d'acajou.

L'objectif spécifique du projet était de développer un système intégré de gestion des plantations qui réunisse plusieurs éléments propres à réduire les attaques des insectes térébrants des pousses pour les porter en dessous du seuil où leur impact économique est ressenti, en recourant notamment à : (i) l'identification, la multiplication et l'exploitation d'arbres résistant au pyrale de l'acajou ; (ii) la mise au point et l'utilisation de stratégies sylvicoles qui réduisent les attaques de la pyrale, et (iii) la mise au point et l'utilisation de technologies semi-chimiques réduisant les attaques de la pyrale.

III. Réalisations et produits du projet

Toutes les activités du projet ont été menées à terme grâce à son bon déroulement, lequel doit être porté au crédit de la coopération entre les principaux intervenants du projet (Commission forestière du Ghana, FORIG, secteur privé, dirigeants d'ONG et d'associations représentant les populations locales, intervenant sur différentes stations du projet) et qui ont ainsi contribué à la réalisation des produits suivants :

Produit 1 : Variation de la sensibilité à *Hypsipyla* entre différentes espèces et provenances d'acajou examinées et individus résistants ou tolérants identifiés

- Des graines ont été prélevées sur de plus de 90 tiges d'acajou dans l'aire de répartition des acajous au Ghana ;
- Des pépinières ont été créées pour le projet ; pépinière principale du FORIG, SAMARTEX, ABTS et pépinière villageoise de Kranka ;
- Les études sur les provenances ont été menées dans les 3 régions écologiques de la haute futaie ghanéenne (types semi-décidues sèches, semi-décidues humides et sempervirentes humides)
- Trois espèces de *Khaya* et 4 espèces de *Entandrophragma* ont été utilisées dans les études portant sur les espèces d'acajou incluses dans le projet ;
- Des études portant sur les intervalles de plantation ont été menées au centre de recherche Mesewam sur *Khaya anthotheca* et *Khaya ivorensis*.

Produit 2 : Méthodes de clonage et production de masse de génotypes résistants mises au point

- Enracinement réussi de boutures feuillues de *Khaya* et *Entandrophragma* ;
- Protocole de culture in vitro de *Khaya anthotheca* et *Khaya ivorensis* qui ont été sélectionnés pour cette étude ont été élaborés. Cette étude se poursuivra dans la deuxième phase.

Produit 3 : Étude des fondements génétiques de la résistance ou tolérance et des interactions avec des produits chimiques inducteurs de modifications du comportement de la pyrale

- Une colonie d'insectes de *Hypsipyla* a été créée dans le laboratoire d'entomologie du FORIG afin de fournir des échantillons à d'autres études dans le projet ;
- Les taux de survie des larves *Hypsipyla* sur des milieux artificiels mélangés avec des extraits de feuilles de *Khaya* ont été comparés à ceux obtenus sur des extraits de feuilles de *Cedrela* et *Entandrophragma* ;
- Les pièges à insectes utilisant les hormones féminines de synthèse de la *Hypsipyla* ont été utilisés pour piéger des *Hypsipyla* mâles ; et
- Les réactions de l'insecte à une nourriture composée d'extraits de matériel végétal prélevés sur des arbres montrant susceptibilité et résistance ont été étudiées. Ces études lancées dans le projet doivent se poursuivre dans la deuxième phase.

Produit 4 : Détermination des impacts des plantations d'accompagnement et des ennemis naturels sur les attaques d'*Hypsipyla*

Études d'évaluation de l'effet de 3 degrés de densité de *Khaya anthotheca* en mélange avec d'autres espèces à bois d'œuvre effectuées par l'aménagement de 3 parcelles de *Khaya ivorensis* dans un peuplement de margousiers de dix ans d'âge ont permis de se rendre compte que le margousier protégeait les tiges de *Khaya* des attaques de *Hypsipyla* ;

- Des études ont révélé que les peuplements mixtes n'empêchent pas les attaques de *Hypsipyla* mais que ces peuplements semblent améliorer la capacité des tiges d'acajou à tolérer les attaques de *Hypsipyla* ;
- Les légumineuses arborées, telle *Albizia*, semblent croître plus rapidement et étendre leur ombre sur l'espèce *Khaya*, réduisant ainsi la lumière disponible aux tiges d'acajou et empêchant celles-ci de tirer le meilleur parti possible de toute amélioration des éléments nutritifs du sol apportée par *Albizia* ; et

- Des plantations mixtes ont été aménagées à titre de démonstration sur des terres agricoles avec les populations Kranka, et les coopératives paysannes ABTS et SAMARTEX.

Produit 5 : Manipulation génétique d'espèces d'acajou avec Bt-gènes de lépidoptères et gènes inhibiteurs de la protéase

- Pour ces études, des tissus de segments nodaux avec bourgeons et la nervure médiane ont été stimulés jusqu'au développement de cals ;
- La plupart des cals se sont résorbés quelques semaines après l'inoculation du Bt-gène. De nouveaux essais seront menés durant la deuxième phase.

Produit 6 : Démonstration de la viabilité des plantations de lutte anti-ravageurs intégrée et de la celle de la restauration des forêts

- Trois parcelles de démonstration des études de provenance et des plantations mixtes avec certains agriculteurs collaborateurs ont été aménagées, et
- L'analyse socioéconomique montre que la petite plantation intégrée d'acajou des petits agriculteurs Kranka est rentable au taux d'escompte de 10% et stable aux variations à la baisse des facteurs de coûts et de rendement jusqu'à 50%. Les analyses de sensibilité montrent aussi que même dans le pire des cas, c'est à dire une diminution de 50% du rendement bois et une augmentation de 50% des coûts de revient, ces plantations demeurent rentables. L'enquête socio-économique se poursuivra dans la deuxième phase.

Produit 7 : Conservation des génotypes ghanéens autochtones de l'acajou

- Les parcelles de provenance créées ont été désignées comme terrain de conservation de la biodiversité car elles sont porteuses de familles d'acajou de populations de l'aire de répartition des Meliacées au Ghana ;
- Plus de 50 arbres semenciers ont été marquées dans les réserves forestières de Bobiri, Ayum, Tano Numire et Tano Awia ;
- Les études *in vitro* ont révélé le potentiel de conservation de matériel végétal d'élite grâce au protocole mis au point ;
- Une étude anatomique comparée du bois de *Khaya ivorensis* de forêts naturelles avec celui d'une plantation de 43 ans (infestée de *Hypsipyla* à Bobiri) a été effectuée pour établir des différences dans les propriétés de résistance de ces bois. Toutefois, les différences entre les propriétés de résistance du bois de *Khaya ivorensis* des forêts naturelles et celles de la plantation apparaissent trop faibles pour être considérées comme significatives et être susceptibles d'une incidence sur les utilisations finales. Il a été recommandé d'effectuer, au cours de la deuxième phase, des recherches supplémentaires en vue d'établir la corrélation entre les caractères anatomiques et les caractéristiques de résistance concernant le *Khaya ivorensis* naturel et celui qui a été cultivé en plantation, ainsi que pour les autres espèces d'acajou présentant une classe de diamètre similaire afin de pouvoir confirmer ou infirmer les constatations effectuées.

Produit 8 : Formations et transferts de technologies

- Doctorat en sciences forestières achevé au Michigan Technological University ;
- Les résultats du projet ont été présentés à un certain nombre de forums (Congrès mondial de l'IUFRO 2010, Congrès mondial de l'IUFRO 2005) et lors d'ateliers destinés aux parties prenantes ;
- Les résultats de ces études ont alimenté des articles dans des revues, affiches et documents de synthèses publiés (The International Forestry Review, Forest Ecology and Management, New Forests, etc.) ;

Les réalisations et les produits ci-dessus ont été exposés en détails dans le rapport technique final qui est disponible auprès du Secrétariat sur demande écrite.

IV. Résultats et impacts

La réalisation de l'objectif spécifique du projet contribuant à la réalisation de l'objectif de développement arrêté dans la conception du projet peut être portée au crédit de l'engagement manifesté par tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, qui a permis l'obtention des principaux résultats et impacts suivants :

- Les institutions invitées à participer au projet ont été soigneusement sélectionnés par l'agence d'exécution pour impliquer tous les acteurs susceptibles de contribuer à maximiser l'impact du projet sur le secteur forestier au Ghana dans son ensemble ;
- Le directeur en charge des plantations à la Commission des forêts pour le Ghana est devenu le président du comité de pilotage du projet. Cela a contribué à influencer sur les décisions politiques consistant à inclure les acajous dans le programme national de plantation lancé cette année (2010) par Son Excellence le Président de la République du Ghana ;
- Les entreprises SAMARTEX et ABTS sont les principaux investisseurs dans les plantations de bois d'œuvre et acteurs majeurs de la filière bois du Ghana et leur rôle dans le projet a été prépondérant pour influencer la confiance des investisseurs dans les plantations d'acajou ;
- Les arboriculteurs de la collectivité locale concernée ont très bien joué leur rôle qui a contribué à la propagation des idées du projet à d'autres collectivités qui n'étaient pas impliquées dans la mise en œuvre du projet ;
- La coopération entre les scientifiques de la Michigan Technological University et le FORIG dans le projet a permis une répartition des compétences qui a rendu possible la bonne exécution du projet.

Globalement, le projet a contribué à sensibiliser les principaux agents économiques de la filière forêt-bois (Commission des forêts du Ghana, filière bois privée, collectivités locales) à l'importance d'exploiter *Khaya spp*, *Entandrophragma spp* et d'autres espèces indigènes dans la création de plantations forestières mixtes. Cet aspect pourrait être considéré comme l'impact le plus influent, susceptible de contribuer à la réussite du reboisement et à l'avenir des travaux de boisement au Ghana.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Le principal objectif du projet était de restaurer l'acajou dans les forêts domaniales du Ghana par l'élaboration de mécanismes qui permettront de réduire les impacts des nuisibles sur les plantations d'acajou. Parmi les acquis d'enseignement sur la voie de cet objectif, il est utile de mettre en exergue les points suivants :

- La nécessité d'une démarche intégrée pour lutter contre *Hypsipyla* a été identifiée à plusieurs reprises par les intervenants comme solution la plus prometteuse pour surmonter les problèmes que pose la culture de l'acajou en plantation ;
- Un financement permanent pour les activités de plantation s'est avéré un problème majeur, même pour les entreprises de la filière bois d'une certaine importance au Ghana, sachant que le retour sur investissement n'est escomptable que sur le long terme ;
- les collectivités paysannes pauvres se sont déclarées désireuses de continuer l'élargissement de leur foresterie villageoise par le biais d'un système agroforestier exploitant des espèces indigènes, à condition qu'ils puissent continuer d'accéder aux semences et à des terres supplémentaires ;
- Les possibilités d'exploiter les plantations, créées ou à créer, d'explorer les possibilités qu'offre le commerce du carbone ont été encouragées et devraient faire partie des activités à réaliser dans la deuxième phase du projet ;
- La stratégie du projet consistant à associer, par le biais d'une approche participative, les acteurs et bénéficiaires ciblés au cours de l'ensemble de l'exécution du projet, a été essentielle pour la réalisation des objectifs du projet ; et

- La participation des parties prenantes a dû être encouragée au stade de la formulation de l'idée du projet et lors de l'élaboration ultérieure du projet.

En ce qui concerne la durabilité, l'agence d'exécution a fait en sorte d'assurer la pérennité des résultats du projet et de ses principales réalisations grâce aux mesures suivantes :

Les paysans concernés et les investisseurs en plantations industrielles ont été incités à mettre à disposition des terres pour les études sur le terrain. Les arbres ont été plantés par l'intervention de leurs ouvriers et la surveillance a été réalisée avec leur participation, il y a donc eu un transfert direct des techniques appliquées dans les études au personnel de terrain et aux agriculteurs ;

- L'exécution du projet a été structurée de telle sorte qu'à l'issue de celle-ci, il y aura un maintien et une continuité des opérations ayant trait aux résultats du projet. L'équipe chargée de l'exécution de ce projet a signé des protocoles d'accord avec les investisseurs, les entreprises et les collectivités qui ont mis à disposition les terrains pour les études afin de permettre aux scientifiques du projet de continuer à surveiller les arbres plantés tous les ans dans le cadre du projet jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de la récolte. Les investisseurs entretiendront les arbres selon la recommandation formulée par les scientifiques du projet et ils mettront à disposition les ressources financières nécessaires au suivi annuel devant être assuré par les scientifiques du projet ;
- La décision d'inclure les acajous dans le programme national de plantation lancé cette année (2010) par Son Excellence le Président de la République du Ghana, et le droit au partage des avantages en ce qui concerne les recettes provenant des produits des plantations forestières doivent être considérés comme constituant l'élément clé devant contribuer à la pérennisation des résultats et des réalisations qui comptent au Ghana.

VI. Remarques de conclusion

Compte tenu de la nécessité de renforcer et de soutenir les principales conclusions et les réalisations du projet, l'agence d'exécution a élaboré et présenté un projet de suivi intitulé PD 528/07 Rev.1 « Vers une pérennisation de la production de bois d'acajou indigène au Ghana : Phase II , affiner le parcours sylvicole et les formations pratiques destinées aux forestiers de la filière bois industrielle et aux collectivités paysannes ». Ce nouveau projet, constitutif de la deuxième phase, a été entièrement financé à la quarante-cinquième session du Conseil en novembre 2009.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, le dernier rapport technique et plusieurs dossiers techniques ainsi que le dernier rapport d'audit financier, le projet PD 105/01 Rev.2 (F) peut être déclaré achevé par le Comité

(3) PD 156/02 Rev.3 (F) Conservation et reboisement des mangroves forestières menacées sur le littoral de la Côte Pacifique du Panama -- Phase I & Phase II

Budget et sources de financement :Phase I

Budget total :	US\$	701 547
Budget OIBT :	US\$	491 257
Gouvernement du Japon :	US\$	400 000
Gouvernement des États-Unis :	US\$	86 257
Gouvernement de Norvège :	US\$	5 000
Gouvernement du Panama :	US\$	210 290

Phase II

Budget total :	US\$	485 177
Budget OIBT :	US\$	316 887
Gouvernement du Japon :	US\$	302 887

Gouvernement de Norvège :	US\$	14 000	
Gouvernement du Panama :		US\$	168 290

Agence d'exécution :	Autorité nationale environnementale (ANAM)
Approuvé à la :	Session CIBT XXXIV, mai 2003, Panama City (Panama)
Phase I : Date de lancement et durée :	septembre 2004 / 24 mois
Phase I Nouvelle date approuvée pour l'achèvement du projet :	août 2007 (CRF XXXIX)
Phase II : Date de lancement et durée :	décembre 2007 / 24 mois
Phase II Nouvelle date approuvée pour l'achèvement du projet :	mars 2010 (CRF XXXIX)

I. Introduction

Le Conseil a approuvé et financé en intégralité la première phase du projet à sa trente-quatrième session en mai 2003, et la convention de projet régissant la mise en œuvre de cette première phase a été signée en août 2003. Le Secrétariat a reçu le premier plan annuel des opérations et un avis de l'Agence d'exécution lui indiquant que le projet était prêt à être lancé en août 2004 ; il a ensuite décaissé la première tranche de financement en août 2004. La deuxième phase du projet a été financée en intégralité lors de la 42e session du Conseil en mai 2007. La convention régissant la deuxième phase de ce projet a été finalisée en octobre 2007 et le premier décaissement des fonds a été effectué en décembre 2007.

II. Objectif du projet

Les mangroves du Panama représentent environ 56 pour cent du couvert forestier naturel de ce pays, soit 170 000 hectares, dont la majorité se situent sur la côte Pacifique. Ce projet exploite les acquis du projet PD 128/91 Rev.2 (F) « Aménagement, conservation et mise en valeur des mangroves du Panama » et vise à assurer la conservation et l'aménagement durable sur un mode collectif de 4 000 hectares de mangroves forestières le long du littoral Pacifique panaméen et de mettre en œuvre des activités de réhabilitation sur 1 250 hectares de terres dégradées dans le but de perpétuer la contribution qu'apporte cet écosystème à la société panaméenne en général et plus particulièrement aux populations qui dépendent directement de ces ressources naturelles. Les principaux volets de l'aménagement de la mangrove comprennent sa réhabilitation, son extension et son reboisement en essences à bois d'œuvre de remplacement.

III. Réalisations et produits du projet

Le projet s'est conclu en mars 2010. En conformité avec le document de projet, les activités prévues pour les deux phases, ainsi que d'autres mesures initialement envisagées, ont été effectuées pendant la durée de vie du projet et ses résultats et les impacts peuvent en être résumés comme suit suivant chaque phase :

Phase I :

- La documentation de référence et les informations cartographiques des projets et études précédents sur la mangrove au Panama ont été réunies et examinées ;
- Plusieurs réunions de présentation des missions du projet ont eu lieu avec des agents rattachés aux bureaux régionaux de l'ANAM du ressort duquel dépendent ces mangroves forestières, à savoir Panama Oeste, Herrera et Los Santos ;
- Plusieurs visites de reconnaissance des mangroves ont été menées conjointement avec les communautés locales et d'autres institutions gouvernementales telles que MIDA, SALUD, IPAT,

AMP et les autorités locales ; nombre de réunions d'information ont été tenues avec des collectivités tributaires des mangroves dans la Chame, Herrera et Los Santos régions ;

- Plusieurs ateliers ont eu lieu avec les villageois des communes adossées à la mangrove dans la région de Chame dans le but de classer par ordre de priorité les secteurs susceptibles d'un aménagement ou d'une réhabilitation (ou les deux) de la mangrove ; des inventaires préalables ont été effectués de cette mangrove sur trois sites ;
- Des comités consultatifs techniques ont ensuite été mis en place avec les parties prenantes dans les mangroves de la région Ouest et Azueros du Panama et ceux-ci se sont réunis régulièrement pour discuter des résultats d'étapes du projet, et, tout en bénéficiant de formations aux différents aspects de la mise en œuvre du plan d'aménagement, continuer à participer à l'élaboration du plan d'aménagement des mangroves à finalités multiples proposé ;
- Un inventaire détaillé de la mangrove a été réalisé en baie de Chame avec la participation des populations locales ;
- Plusieurs ateliers ont également été réalisés pour former les populations locales à l'enrichissement des mangroves et au reboisement ;
- Neuf pépinières de mangroves ont été créées à proximité des zones à réhabiliter en baie de Chame ;
- 540 hectares de mangroves forestières dégradées ont été réhabilités en concertation avec les populations riveraines des villages de Monte Oscuro, Sajalice, Espave, El Libano, Anton, Herrera, Paris de Parita et Isla Caña de los Santos ;
- Un certain nombre de réunions ont été organisées avec les éleveurs en vue de mettre en place des systèmes agroforestiers et des systèmes sylvo-pastoraux dans les ranchs à proximité des mangroves ;
- 155 710 plants d'espèces indigènes ont été produits dans 19 pépinières temporaires et ont été plantés dans la saison des pluies 2007 avec les éleveurs en vue de mettre en place les systèmes agroforestiers et sylvo-pastoraux dans leurs domaines situés en amont des mangroves ;
- Le Plan d'aménagement à finalités multiples de la mangrove de la baie de Chame a été finalisé avec la participation des populations riveraines et soumis aux autorités compétentes (ANAM) en vue de son approbation préalable à sa mise en œuvre ; et
- Une visite a été effectuée par les agents du projet et des responsables villageois aux sites du projet OIBT sur la mangrove en Colombie en vue d'un échange d'expériences.

Phase II :

- Une visite a été effectuée par les agents du projet et des responsables villageois aux sites du projet OIBT sur la mangrove en Colombie en vue d'un échange d'expériences. Le plan d'aménagement de la mangrove de Chame Bay couvrant 5 980 ha de mangroves, qui a été élaboré par le projet, a été officiellement approuvé et adopté par le gouvernement panaméen le 19 juillet 2009 (Résolution AG-0425-2009) ;
- Plusieurs réunions ont été organisées pour promouvoir, diffuser et mettre en œuvre le plan d'aménagement officiellement approuvé de la mangrove de Chame Bay auprès des collectivités locales et des populations tributaires des mangroves ;
- Des producteurs locaux de charbon de bois de mangrove ont été formés aux techniques de gestion forestière et à l'exécution du plan d'aménagement des mangroves par le biais de plusieurs ateliers ;
- Les producteurs de charbon de bois de la mangrove mettant en œuvre les plans d'aménagement ont été aidés à former une association et une entité commerciale à existence juridique appelée *United Defenders of the Sajalices de Chame Mangroves* qui est ensuite entrée en contact direct avec l'enseigne de grande distribution alimentaire *Riba Smith* en vue de commercialiser son

charbon de bois écologique pour barbecue en le mettant sur le marché à un prix plusieurs fois supérieur à ceux pratiqués par les distributeurs de charbon de bois d'obtention illégale ;

- Plusieurs autres associations ont également contribué à une production de bois sur un mode durable ainsi qu'à celle de produits non ligneux et de produits des eaux marines de la mangrove en obtenant un statut d'entreprise légalement constituée, tel est le cas par exemple de la *Friends of The Mangroves Rural Women's Association* ou de la *Juvenile Cooperative of Puerto Escondido de Pedregal* ;
- Le zonage et d'autres cartes thématiques de la baie de Chame ont été élaborés et parachevés ;
- Les limites des aires protégées fixées par le plan d'aménagement ont fait l'objet d'un bornage sur le terrain ;
- Sept pépinières de palétuviers supplémentaires ont été créées à proximité des zones à réhabiliter en baie de Chame ;
- Trois pépinières de démonstration de palétuviers ont été créées dans les écoles des villages riverains de Monte Oscuro, Sajalices et El Espave en baie de Chame ;
- 352 hectares supplémentaires de mangroves dégradées ont été réhabilités en concertation avec les populations riveraines ;
- La surveillance s'est poursuivie des plantations agroforestières et sylvo-pastorales créées dans la première phase ;
- Des membres du personnel du projet et des notables locaux ont effectué une visite au Mexique et échangé des expériences avec le personnel et les collectivités parties prenantes du projet OIBT PD 349/05 Rev.2 « Critères d'aménagement de la mangrove et des forêts inondées dans les plaines du centre du littoral de Veracruz au Mexique : outil de gestion communautaire ».

Dans l'ensemble, le projet a largement dépassé la plupart de ses objectifs de production initiaux, ayant produit créé le premier Plan d'aménagement de mangrove à finalités multiples au Panama sur une superficie de mangrove de 5 980 ha, au lieu des 4 000 ha initialement prévus ; il a ensuite requalifié un total de 892 ha de mangroves dégradées au lieu des 600 ha initialement inscrits au projet et il a planté 457 ha de zones tampons en ligneux à usage multiple dans des systèmes agroforestiers et sylvo-pastoraux ainsi que dans les zones adjacentes aux mangroves.

IV. Résultats et impacts

Dans l'ensemble, le projet a notablement contribué à créer un socle de connaissances sur l'écologie et la sylviculture des mangroves en vue d'une gestion intégrée des ressources de la mangrove. En outre, il a permis une prise de conscience des avantages que sont susceptibles de faire naître les activités de reboisement et production intégrées et l'aménagement durable des mangroves dans les villages panaméens adossés à la mangrove. Dans un petit nombre de cas, les activités mises en œuvre ont également déjà considérablement amélioré les moyens de subsistance de certaines des populations riveraines de cette zone, en particulier celles se consacrant à la production durable de charbon de bois.

S'est également faite jour la prise de conscience, au sein de l'ANAM mais aussi dans d'autres institutions gouvernementales telles que MIDA, SALUD, IPAT, AMP et d'autres autorités locales, de la nécessité d'une implication permanente dans l'application des plans d'aménagement des mangroves, à tel titre que les bureaux régionaux de l'ANAM qui comptent l'aménagement et la protection des mangroves au nombre de leurs compétences (Panama Oeste, Herrera et Los Santos) et d'autres institutions de l'État, comme certaines collectivités territoriales à l'échelon régional et local, ont commencé à intégrer les activités relatives à la mangrove dans leurs plans annuels, leurs programmes et leurs budgets.

De plus, les résultats du projet semblent avoir été bien accueillis dans l'ensemble du Panama où ces résultats sont appelés à se répéter. D'autres projets de conservation et d'aménagement des mangroves à base communautaire ont été formulés et leur financement par le gouvernement central et le FEM en cours d'obtention devrait permettre de mettre ceux-ci en œuvre conjointement avec les

collectivités territoriales panaméennes et les populations riveraines de la mangrove dans le cadre des activités s'inscrivant dans le sillage de ce projet, et visant à assurer la continuité de ses acquis au-delà de la date de son achèvement.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Parmi les enseignements dégagés, doivent être retenus les éléments suivants :

- Les questions foncières doivent être résolues avant la mise en œuvre du projet. S'agissant de questions généralement sensibles aux plans politique et social, il est préférable d'éviter que le projet ne se trouve piégé dans un rôle d'intermédiaire entre les différentes parties, même si une ou plusieurs parties le demandent comme condition devant permettre la bonne exécution des activités du projet. De graves retards et d'autres complications dans la mise en œuvre du projet, sans parler de la montée des tensions et des inquiétudes au sein des collectivités concernées, sont susceptibles d'apparaître si les questions foncières sont négligés lors de la conception du projet ;
- Tout projet similaire devrait envisager de redoubler ses efforts de vulgarisation en ce qui concerne la création d'une conscience écologique chez les populations tributaires des mangroves. La vulgarisation devrait être institutionnalisée par les collectivités territoriales à l'échelon régional afin de pouvoir se poursuivre après l'achèvement du projet ;
- La formation des villageois aux aspects techniques de la gestion des mangroves et de la valorisation industrielle des produits a été bien planifiée et bien ciblée. Toutefois, le projet n'a pas bien estimé les besoins de formation des villageois, pour la plupart analphabètes et n'ayant qu'une faible connaissance du monde au-delà des limites de leur village, s'agissant notamment des aspects opérationnels, de la gestion et de la commercialisation nécessaires pour assurer l'activité de telles entreprises. Dans les cas où une formation à ces thèmes est nécessaire, une assistance technique et une étroite supervision sont requises pendant au moins 3 ans avant que la collectivité villageoise concernée puisse se voir confiée seule la direction d'une entreprise collective ; et
- Une analyse cohérente de la grille du cadre logique du projet, en particulier des indicateurs et moyens de vérification, ont grandement facilité l'évaluation permanente des activités du projet et l'accomplissement satisfaisant des objectifs et produits.

Dans l'optique d'une pérennisation des acquis du projet, et afin de consolider ces derniers, de nombreuses activités ont été transférées à des bureaux régionaux de l'ANAM ainsi qu'aux collectivités territoriales d'échelons régional et municipal et à des villages tributaires de la mangrove dans la zone du projet. En outre, il est attendu de l'ANAM et d'autres institutions qu'elles étendent ces activités à d'autres zones du Panama où sont présentes des mangroves, s'agissant notamment de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'aménagement concernant ces zones.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports et publications techniques ainsi que le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Le rapport d'achèvement, certains documents techniques et d'autres produits sont disponibles sur demande auprès de l'Agence d'exécution et du Secrétariat.

(4) **PD 217/03 Rev.2 (F) Mise en place d'un cadre de coopération entre l'ODEF et les communautés riveraines pour la gestion participative et durable du complexe forestier Éto-Lilicopé (Togo)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	182 948
Budget OIBT :	US\$	139 898
Gouvernement du Japon :	US\$	139 898

Gouvernement du Togo : US\$ 43 050
 Agence d'exécution : Office de Développement et d'Exploitation des Forêts - ODEF
 Approuvé à la : Session CIBT XXXVI, juillet 2004, Interlaken (Suisse)
 Date de lancement et durée : 3 février 2006 / 18 mois
 Nouvelle date approuvée de fin de projet :

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-sixième session en juillet 2004 à Interlaken (Suisse), et financé en intégralité lors de la trente-septième session en décembre 2004 à Yokohama (Japon). La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 11 mai 2005. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en février 2006. Une prorogation de six mois de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en février 2008 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Une version acceptable du rapport d'achèvement du projet ayant été reçue le 19 Janvier 2010, la durée d'exécution du projet a été de 47 mois au lieu des 18 initialement conçus par l'ODEF.

II. Objectif du projet

Ce projet visait à contribuer à l'aménagement durable et participatif du complexe des forêts classées d'Éto-Lilicopé en vue d'une production soutenue de bois. Plus spécifiquement, il avait pour objet de créer un cadre de collaboration et d'action pour une gestion consensuelle et durable des deux forêts classées.

III. Réalisations et produits du projet

Les principales réalisations du projet et ses résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Activités	indicateurs	Réalisations	source de vérification
Produit 1 : la connaissance sur le milieu et ses habitants est améliorée			
A1.1 : Sensibiliser les populations locales sur les objectifs du projet	Au moins 35 villages ont été sensibilisés	49 villages dans le département de Gblainvié, Gapé, Tsévié, Agbélouvé et de Bolou ont été sensibilisés	rapport Sensibilisation
A1.2 : Réaliser un diagnostic participatif pour la collecte des informations socio-économiques et culturelles	Au moins 5 départements et de 3 gros villages couverts par le diagnostic	Villages de Dévé, Lilicopé, Gblainvié, Bolou-Klokpoé et Dono, en plus des 5 départements ont été couverts par le diagnostic	Rapport de diagnostic participatif
A1.3 : Analyser l'utilisation actuelle de l'espace et proposer un plan d'occupation des sols conciliant les besoins des populations et la nécessité de la conservation de la ressource.	Utilisation de l'espace connue et un nouveau plan d'occupation des sols proposé	L'utilisation actuelle de l'espace était connue à la fin de la première année et le plan d'occupation des sols a été élaboré au cours de la deuxième année.	Rapports techniques du plan d'occupation des sols

Activités	indicateurs	Réalizations	source de vérification
A1.4 : Définir une stratégie prenant en compte des besoins et aspirations de la population dans la gestion du complexe forestier.	Au moins 80% des intervenants ont été impliqués dans le processus de gestion participative du complexe forestier	Un consultant international a mis au point une stratégie d'harmonisation des objectifs de l'ODEF avec les besoins et les intérêts des populations riveraines.	Document stratégique et rapports d'ateliers
Produit 2 : un cadre de coopération entre l'ODEF et la population est établi			
A2.1 : Réaliser une étude institutionnelle et d'organisation actuelle de la population	Projet de cadre institutionnel impliquant tous les acteurs	Une étude sur les aspects institutionnels a été réalisée par un consultant national et un comité directeur a été créé comptant 12 membres	Le rapport du consultant et les rapports des ateliers
A2.2 : Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des populations cibles	Un plan de renforcement des capacités élaboré et approuvé	L'ONG INADES-Formation a soutenu la création et la relance de comités villageois de développement (CVD), ainsi que la création de la fédération de ces CVD	Rapport préparé par INADES-Formation.
A2.3 : Appuyer les populations pour l'élaboration des plans de développement villageois	Plans de développement villageois d'au moins 50% des villages formulé	INADES-formation a aidé des villages à formuler 2 plans de développement agrégés (1 pour les villages riverains de la forêt d'Eto et 1 pour pour les villages riverains de Lilicopé).	Plans de développement agrégés
A2.4 : Améliorer les capacités techniques d'intervention du personnel du projet	Au moins 4 formations organisées sur des thèmes pertinents	Plus de 20 personnes de l'ODEF, des administrations des villages et des forêts ont été formés sur les thèmes suivants : diagnostic participatif, communication sociale, planification participative, négociation de contrats sur la gestion des ressources naturelles et la gestion des différends	Rapports de formations
A2.5 : Formaliser le partenariat entre les parties prenantes	Au moins 80% des intervenants sont impliqués dans un processus de développement de partenariat	L'étude juridique a conduit à la formulation d'un projet de décret présidentiel relatif à la modification du décret de classement des forêts de Eto Lilicopé, afin de créer le complexe forestier de Eto-Lilicopé. Un projet d'arrêté ministériel a été élaboré pour formaliser le cadre de la coopération entre l'ODEF et les collectivités villageoises qui sont les principaux acteurs du complexe Eto-Lilicopé	Rapport d'étude juridique, projet de décret présidentiel, projet d'arrêté ministériel et rapports des ateliers.

IV. Résultats et impacts

La mise en œuvre de ce projet a permis l'obtention des principaux résultats et impacts décrits ci-après :

- Création d'un cadre de collaboration pour une gestion participative du complexe des forêts classées Eto-Lilicopé, qui pourrait servir de modèle pour la collaboration des parties prenantes dans d'autres régions du Togo s'agissant de la façon de résoudre les problèmes touchant la gestion des ressources forestières. Le cadre de collaboration sera officialisé après la signature des projets de décret (présidentiel et ministériel) et servira au processus de gestion participative relatif aux forêts ;
- Les problèmes liés à la gestion des ressources forestières sont sources de conflits entre les intervenants, pour lesquels ce projet a contribué à développer la capacité d'une approche participative « ascendante » devant servir à la résolution de ces conflits, les populations riveraines devant jouer un rôle clé dans la concertation ;
- Il a été constaté que les conflits relatifs au foncier étaient les plus fréquents, en raison de la divergence des besoins et des intérêts des parties prenantes du monde forestier. Ce projet a donc contribué à favoriser la collaboration entre les principales parties prenantes dans la résolution des conflits fonciers et à promouvoir la gestion durable des ressources forestières avec la participation des principales parties prenantes, en particulier les populations riveraines.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Le principal acquis d'enseignement dégagé par l'exécution de ce projet a été un processus participatif qui a conduit à prendre en compte et à harmoniser les besoins et les intérêts des principaux intervenants en les sensibilisant aux risques de différends susceptibles de survenir dans la gestion des ressources forestières. Grâce à des campagnes de sensibilisation menées de façon adaptée et aussi par le biais de formations portant sur la négociation, la communication et la gestion des différends, les populations riveraines ont saisi l'importance de créer un comité villageois de développement, appelé à jouer le rôle de plate-forme de concertation pour résoudre les problèmes et les différends portant sur la gestion des ressources forestières dans le complexe forestier d'Eto-Lilicopé et dans d'autres régions du Togo.

En ce qui concerne la pérennisation des résultats et réalisations clés, celle-ci dépendra de la signature des décrets rédigés dans la mise en œuvre du projet qui pourraient officialiser le cadre de collaboration des intervenants. Pour chaque village associé à la mise en œuvre du projet, un comité villageois de développement a été créé afin de perpétuer le processus de concertation et de participation dans la gestion locale des différends liés aux forêts. Les comités de développement villageois seront conseillés par le Comité directeur du complexe forestier Eto-Lilicopé devant être mis en place à l'issue de la signature des décrets dont le texte a été préparé dans le cadre de ce projet.

VI. Remarques de conclusion

Au vu de la nécessité de renforcer et de soutenir les principales conclusions et les réalisations du projet, l'agence d'exécution a formulé un projet de suivi intitulé *PD 584/10 (F)* : « Mise en œuvre du cadre de coopération entre les parties prenantes pour une effectivité de gestion participative et durable du complexe forestier Éto-Lilicopé ». Cette nouvelle proposition de projet a été évaluée par le Groupe d'experts en août 2010.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, les rapports techniques, ainsi que le dernier rapport d'audit financier, le projet PD 217/03 Rev.2 (F) peut être déclaré achevé.

(5) PD 237/03 Rev.4 (F) Paix et conservation binationale dans la cordillère du Condor, Équateur-Pérou, Phase II (Composante péruvienne)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	853 190
Budget OIBT :	US\$	577 800
Gouvernement du Japon :	US\$	502 800
Gouvernement des États-Unis :	US\$	75 000
INRENA :	US\$	117 600
<i>CI Peru</i> :	US\$	157 790
Agence d'exécution :	Ministère de l'Environnement (ancien Institut national des ressources naturelles, INRENA) en association avec Conservation International Pérou et avec la participation d'organisations représentant les populations autochtones	
Approuvé à la :	Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	septembre 2007 / 24 mois	
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation jusqu'en février 2010 (CRF XLIII)	

I. Introduction

Le projet a approuvé la deuxième phase du projet « Conservation binationale et paix dans la région de la cordillère du Condor » lors de sa trente-septième session en décembre 2004 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la trente-neuvième session en novembre 2005. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été conclue en août 2007. Le Secrétariat a reçu le premier plan d'exploitation annuel, une convention bilatérale entre les deux gouvernements, les agences d'exécution et de collaboration en Équateur et au Pérou, et une notification de l'agence exécution que le projet était prêt à être lancé en septembre 2007 ; il a ensuite décaissé la première tranche de financement au milieu du mois de septembre 2007.

Le traité de paix signé entre l'Équateur et le Pérou a conduit à la création d'une zone de conservation écologique transfrontalière dans la chaîne du Condor destinée à promouvoir l'intégration des peuples des deux pays frères et à préserver leur environnement. La première phase de ce projet (PD 3/00 Rev.2 (F)) a été mise en œuvre dans ce cadre, et ses principaux produits ont été l'instauration d'un sous-système d'aires naturelles protégées dans la cordillère du Condor et l'élaboration de plans directeurs correspondants.

II. Objectif du projet

La deuxième phase du projet envisageait de continuer de contribuer à la consolidation du processus de paix et d'intégration entre le Pérou et l'Équateur à travers l'aménagement coordonné des aires naturelles protégées et la promotion du développement durable des collectivités autochtones dans la cordillère du Condor en accord avec la stratégie nationale sur les aires naturelles protégées et les directives, critères et indicateurs promus par l'OIBT.

Plus particulièrement, il visait à assurer l'aménagement des aires naturelles protégées par la mise en œuvre de plans directeurs et celle d'une coordination entre les institutions intervenant dans la conservation de la cordillère du Condor ; en s'efforçant parallèlement de doter les collectivités autochtones de moyens leur permettant de gérer sur un mode durable les ressources naturelles de la cordillère du Condor.

III. Réalisations et produits du projet

Il convient de noter que dans la période intercalaire entre les deux phases du projet, le gouvernement péruvien, se fondant sur le traité de paix passé avec l'Équateur et sur la foi des plans d'aménagement et autres études élaborés dans le cadre de la première phase du projet, a déclaré de manière officielle, le 9 août 2007, la création des espaces suivants : le parc national Ichigkat Muja -- cordillère du Condor occupant un territoire de 88 477 ha ; la réserve communale de Tutanain s'étendant sur 94 968 ha ; et la zone réservée de Santiago Comaina, occupant un territoire de 398 450 ha.

Cette deuxième phase a été déclarée achevée en septembre 2010. Conformément au document de projet, les activités suivantes, inscrites à la deuxième phase du projet, ont été menées à bien dans les délais impartis au projet, et leurs réalisations peuvent être récapitulées par produits principaux comme suit :

Produit 1 : Superficie de 152 873 ha dans le parc national de la chaîne du Condor surveillée et contrôlée

- À l'issue de plusieurs examens, le parc national de la cordillère du Condor a été créé en étant doté d'une superficie de 88 400 ha ;
- Bien que le plan directeur du parc national ne soit pas encore achevé, deux postes de contrôle, un centre communal de surveillance et un bureau de liaison entre les autorités autochtones et les autorités locales ont été construits, et sont actuellement utilisés par 33 éco-gardes formés pour appliquer un plan de surveillance correctement élaboré ;
- Les limites de la zone dont l'importance est déterminante ont été matérialisées et des panneaux ont été installés portant des indications en espagnol et en langue Wampis ; et
- Le Comité de gestion du parc national de la cordillère du Condor a été créé, ce qui a eu pour effet d'amplifier la participation des populations autochtones à son administration.

Produit 2 : Douze collectivités autochtones, collectivités territoriales et acteurs de la société civile identifiés, connaissant l'aménagement du parc national de la chaîne du Condor et y participant

- De nombreux ateliers et des réunions ont été organisés en vue de faire connaître les valeurs culturelles et environnementales du parc national parmi les populations autochtones et rurales de la région ;
- 22 écogardes volontaires provenant de diverses communautés autochtones ; et
- Un site web (www.cordilleradelcondor.org) a été créé qui doit permettre une plus grande diffusion des activités, des résultats et des activités du projet, et favoriser plus largement la conservation des valeurs biologiques et culturelles du parc et de son aire d'influence ; et
- Quatre livres traitant de la Zone de conservation transfrontalière de la cordillère du Condor ont paru et ont été largement diffusés dans la région.

Produit 3 : Deux lignes de recherche partagées par l'Équateur et le Pérou au niveau de l'écosystème de la chaîne du Condor, en cours d'exécution

- Une cartographie thématique SIG transfrontalière a été réalisée et les métadonnées sur l'écosystème, la flore et la faune ont été synthétisées des deux côtés de la frontière ;
- Un atlas binational de la cordillère du Condor a été réalisé, mais il n'a pu encore être publié en raison du manque de fonds ;
- Un document contenant une stratégie pour la mise en place du couloir de conservation transfrontalière de Abiseo-Condor-Kutuku a été élaboré et largement diffusé auprès des institutions représentant les pouvoirs publics en Équateur comme au Pérou, et

- Une étude décrivant les méthodes de restauration des écosystèmes touchés par la guerre et l'exploitation des mines d'or en Équateur et au Pérou a été publiée et largement diffusée dans toute la région.

Produit 4 : Surveillance de la gestion et de la diversité biologique d'un domaine de 152 873 ha dans le parc national de la chaîne du Condor

- En plus des 88 477 ha affectés au parc national Muja Ichigkat – Cordillère du Condor, un autre ensemble de 138 970 ha a été mis en défens comme zone tampon du parc, ce qui porte la superficie totale à 227 670 ha, la diversité biologique ayant été surveillée sur la totalité de cet espace ;
- Les données les plus importantes sur les écosystèmes, la flore et la faune ont été synthétisées et condensées dans les bases de données spatiales SIG maintenues en Équateur comme au Pérou ;
- Une analyse multi-temporelle basée sur l'imagerie par satellite a permis d'étudier la progression de la déforestation dans la région, et de constater que celle-ci n'est que très minime et concentrée autour des communautés autochtones ; et
- Des liens forts tissés entre l'administration du parc national, les organisations autochtones et CI-Pérou ont permis l'exécution d'évaluation conjointe de la flore et de la faune à l'intérieur du parc national, ce qui est le premier effort de recherche menée dans cette zone naturelle protégée.

Produit 5 : Gestion coordonnée de la conservation de la région de la chaîne du Condor entre l'Équateur et le Pérou établie et pratiquée

- Avec la disparition de l'INRENA au Pérou, le réseau péruvien d'aires protégées a été absorbé par la création récente du ministère de l'Environnement, et avec lui l'exécution de ce projet ;
- Des discussions techniques ont eu lieu à Quito et à Macas (Équateur), en février 2009 et à nouveau à Loja et à Lima en avril 2009 entre le ministère péruvien de l'Environnement, le ministère équatorien de l'Environnement, *Fundación Natura*, CI et les deux chapitres équatorien et péruvien du Plan binational Pérou-Équateur ;
- Le 8 septembre 2009, le ministre de l'Environnement de l'Équateur, Mme Marcela Aguinaga et le ministre de l'Environnement du Pérou, M. Antonio Brack Egg, ont souscrit à un protocole d'accord bilatéral destiné à promouvoir la coopération technique entre les deux pays en vue notamment d'assurer une gestion coordonnée des aires de conservation transfrontières ;
- En septembre 2010, la première réunion technique bilatérale pour la gestion conjointe de zones de conservation transfrontières entre l'Équateur et le Pérou a eu lieu à Tumbes, Pérou, afin d'organiser un échange d'informations entre les deux ministères de l'environnement et d'autres ministères concernant l'élaboration de plans de gestion et plans directeurs des zones protégées le long de la frontière et de poursuivre les discussions sur les futures activités conjointes devant être mises en œuvre dans l'aire de conservation transfrontalière de la cordillère du Condor et son élargissement potentiel en un couloir de conservation transfrontalière Abiseo -Condor-Kutuku.

Produit 6 : Les collectivités autochtones Shuar (Équateur) et Awajun-Wampis (Pérou) présentes dans la chaîne du Condor ont rétabli leurs liens culturels

- À l'issue de nombreux autres échanges, deux grandes rencontres binationales ont été organisées en du 26 au 28 juin 2008 au Pérou et du 11 au 13 Décembre 2008, en Équateur afin de renforcer les liens entre les communautés autochtones transfrontalières, en mettant l'accent sur les expériences de gestion des ressources naturelles ;
- À la suite de ces rencontres, un programme de développement des Shuar et Wampis binationaux a été élaboré et présenté aux autorités péruviennes et équatoriennes à Quito, par la suite sept comités binationaux Shuar et Wampis ont été constitués afin d'atteindre les objectifs de ce programme ;

- Des réunions des comités binationaux ont été organisées du en mars et en août 2009 dans le but de former les organisations autochtones locales et de renforcer les capacités de gestion des ressources naturelles des organisations autochtones locales (CGPSHA en Equateur et FECOHRSA au Pérou) ;
- Dans l'ensemble, il ne fait aucun doute que, lors de la mise en œuvre des première et deuxième phases de ce projet, les communautés autochtones Shuar et Wampis ont tissé des liens culturels et intégré davantage leur leadership en matière de conservation et de mise en valeur durable des ressources naturelles de cette région ; et
- Les organisations autochtones (CGPSHA en Équateur et FECOHRSA au Pérou) désormais se rencontrent fréquemment et coordonnent étroitement la gestion de leurs ressources naturelles.

Output 7 : Dix collectivités autochtones ont amélioré leur développement dans la zone tampon du parc national du Condor par la mise en œuvre de plans de gestion de leurs ressources naturelles

- Une assistance technique, des ateliers et des manuels élaboré élaborés à cet effet ont été fournis aux communautés autochtones pour les aider dans leur zonage territorial, l'élaboration de leurs plans d'utilisation des sols et la mise en œuvre du processus de production durable reposant sur les ressources naturelles de la zone tampon, et
- Huit des dix communautés autochtones ont accepté d'élaborer des plans d'occupation des sols sur les territoires dont elles détiennent les titres fonciers, et sept de ces plans d'utilisation des sols sont encore en cours de mise en œuvre aujourd'hui, et ce en dépit de l'instabilité sociale qui a touché la région il y a un an. Certaines de ces communautés ont même été en mesure de progresser dans cette élaboration jusqu'à en faire des plans d'aménagement forestier de base, principalement axés sur la réhabilitation des forêts dégradées et l'auto-consommation, plutôt que sur des activités commerciales.

IV. Résultats et impacts

Dans l'ensemble, l'un des principaux résultats de ce projet a été la mise en œuvre d'un véritable processus de paix entre ces deux pays frères, ce qui a également entraîné, après des décennies de séparation, le rétablissement des communications et des liens culturels entre les Shuar et les communautés autochtones Wampis dont les liens avaient été ancestraux, et la conservation proprement dite d'une large bande de forêts tropicales humides considérée comme zone privilégiée au point de vue de la conservation de la diversité biologique par Conservation International.

En outre, ce projet a mis en évidence la grande importance des valeurs culturelles et de la biodiversité de la région de Condor et il a établi des stratégies adéquates de soutien du développement autochtones et de gestion des aires protégées naturelles.

En ce qui concerne les impacts, le projet a ouvert la voie qui a conduit à la signature conjointe, par la ministre de l'Environnement de l'Équateur, Mme Marcela Aguinaga, et le ministre de l'Environnement du Pérou, M. Antonio Brack Egg ; le 8 Septembre 2009, à Lima (Pérou) d'un protocole d'accord bilatéral conçu pour promouvoir la coopération technique entre les deux pays ce protocole est destiné à assurer une gestion coordonnée des aires de conservation transfrontalières, ce qui constitue une première parmi les pays d'Amérique latine et peut-être dans le monde.

Enfin, le projet a créé un groupe technique bilatéral devant permettre la gestion conjointe des aires de conservation transfrontalières entre l'Équateur et le Pérou, dont la première rencontre a eu lieu en septembre 2010, et l'on s'attend à ce que ses réunions soient régulières dans l'intérêt de la gestion coordonnée de cette aire de conservation transfrontalière de la cordillère du Condor et de son expansion vers d'autres sites le long de la frontière commune.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Parmi les enseignements dégagés, il convient de relever les éléments suivants :

- Il a manqué à ce projet un volet de développement durable effectif ou tout au moins pilote qui aurait eu pour ambition d'améliorer le niveau de vie dans la région en s'appuyant sur l'exploitation viable des ressources naturelles, de manière à compléter et renforcer la planification de l'aire de conservation transfrontalière ;
- L'objectif des projets de conservation auxquels sont associés des populations autochtones doit prendre en considération la manière holistique qu'ont ces populations d'appréhender l'exploitation des ressources forestières, en tenant compte des éléments culturels qui définissent l'utilisation de ressources naturelles déterminées, et
- Les facteurs externes, tels que le caractère vague des régimes fonciers, l'enclavement de la région et les faiblesses de l'ensemble des institutions péruviennes sur le terrain, ont entravé, dans une certaine mesure, la pleine réalisation des objectifs du projet.

En ce qui concerne la continuité, la création du ministère péruvien de l'Environnement et celles du Service national des aires protégées d'État (SERNANP) en 2006 signalent une prise de conscience et un plus grand sérieux dans la conservation des aires protégées au Pérou, et une augmentation substantielle du budget alloué au parc national Muja Ichigkat – cordillère du Condor en 2010, et le renforcement de son bureau sur le terrain, contribueront également à pérenniser les acquis. Devrait également être davantage pris en compte le fait que ce projet ayant été initialement envisagé en trois phases, les gouvernements de l'Équateur et du Pérou devraient prochainement soumettre celles-ci à l'OIBT.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, la deuxième phase du projet a considérablement contribué au processus de paix entre l'Équateur et le Pérou grâce à la création d'une zone de conservation transfrontalière dans la cordillère du Condor, grâce à laquelle la mise en valeur durable et la conservation des ressources naturelles seront réalisées dans cette région. En outre, les réalisations à ce jour de la première et la deuxième phases du projet ont été présentés à la Conférence internationale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontières qui a eu lieu à Quito du 21 au 24 juillet 2010.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports techniques et d'autres produits, ainsi que le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Les documents techniques et d'autres produits sont disponibles sur demande écrite auprès de l'agence d'exécution et du Secrétariat.

(6) PD 238/03 Rev.3 (F) Paix et conservation binationale dans la cordillère du Condor, Équateur-Pérou, (Composante équatorienne) Phase II

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	748 479
Budget OIBT :	US\$	577 800
Gouvernement du Japon :	US\$	502 800
Gouvernement des États-Unis.	US\$	75 000
Ministère de l'Environnement :	US\$	20 000
Fondation Natura :	US\$	128 678
Conservation International :	US\$	22 000
Agence d'exécution :	Ministère de l'Environnement, Fondation Natura et Conservation International	
Approuvé à la :	Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)	

Date de lancement et durée : novembre 2006 / 24 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'à juin 2009 (CRF XLII)

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-septième session en décembre 2004 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la trente-neuvième session en novembre 2005. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en août 2006. Le Secrétariat a reçu le premier plan annualisé d'opérations, soit une convention bilatérale entre les deux gouvernements, les agences d'exécution et de collaboration en Équateur et au Pérou, et une notification de l'agence exécution que le projet était prêt à être lancé ; il a ensuite décaissé la première tranche de financement en novembre 2006.

La cordillère du Condor présente des caractéristiques sans pareilles du fait de sa biodiversité, des endémismes qu'elle abrite et de son état de préservation. Au cours de la première phase du projet « Conservation de la nature et paix binationales dans la chaîne du condor entre l'Équateur et le Pérou » (PD 2/00 Rev.2 (F), deux aires de conservation de la nature ont été officiellement créées à l'intérieur du complexe naturel d'aires protégées (NSPA) : la réserve biologique d'El Quimi couvrant 9 071 ha, le conservatoire faunique El Zarza occupant 3 643 ha et une forêt protégée de 17 953 ha, leur plan d'aménagement ont été élaborés et les deux aires SNAP ont été intégrées dans un plan de gestion territoriale et un plan directeur général de conservation et de développement durable. En outre, des accords de conservation et des règlements portant sur l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire Shuar d'environ 200.000 ha ont été conclus dans la partie nord de la cordillère du Condor. La coopération s'est renforcée entre les acteurs de la conservation et les institutions chargées de la conservation de la biodiversité dont le ministère équatorien de l'environnement et l'INRENA péruvien.

II. Objectif du projet

La deuxième phase du projet envisageait de continuer de contribuer à la consolidation du processus de paix et d'intégration entre le Pérou et l'Équateur grâce à l'aménagement coordonné des aires naturelles protégées et à la promotion du développement durable des collectivités autochtones dans la cordillère du Condor, en accord avec la stratégie nationale relative aux aires naturelles protégées et les directives, critères et indicateurs promus par l'OIBT.

Plus précisément, il visait à assurer la gestion des aires protégées transfrontières naturelles entre l'Équateur et le Pérou, comme la forêt protégée de El Cóndor, la Réserve Biologique de El Quimi et le sanctuaire faunique El Zarza, principalement par l'élaboration d'un cadre de conservation binational, la mise en œuvre de plans de gestion pour les domaines précités (construction des infrastructures de base, embauche des gardes du parc, fourniture d'équipements, enseignement de formations, entre autres), la coordination entre les institutions associées à la conservation de la cordillère du Condor, tout en améliorant les savoir-faire des populations autochtones Shuar en matière de gestion durable des forêts et des pratiques de conservation, et en renforçant leurs compétences techniques et administratives dans la gestion de leur territoire.

III. Réalisations et produits du projet

Cette deuxième phase du projet a été déclarée achevée en janvier 2010. Conformément au document de projet, les activités prévues ont été menées à bien au cours de la durée impartie à la deuxième phase du projet et l'accomplissement de cette dernière peut être résumé par grands produits comme suit :

Produit 1 : Cadre institutionnel mis en place dans le territoire Shuar de la chaîne du Condor avec capacité technique et administrative à appliquer un système de

surveillance et de contrôle dans les zones menacées ainsi qu'un système de suivi

- Une unité technique des ressources naturelles (Unidad Técnica de Recursos Naturales -- UTRN) a été créée dans le territoire Shuar de la chaîne du Condor avec un personnel de 12 techniciens des collectivités formés à la gestion des ressources naturelles, la conservation, la biologie, l'administration, la recherche, le développement de projets et la gestion SIG ; cette unité est dotée de plans d'action en cours d'exécution. Elle assure actuellement le suivi de la chasse, de la pêche, de la cueillette et de l'extraction de bois dans différentes zones d'exploitation et instaure un dispositif de contrôle et de surveillance dans au moins huit stations particulièrement exposées à des pressions dans des aires de protection intégrale et d'utilisation des ressources ;
- 25 collectivités Shuar ont appliqué des normes de résolution des conflits fonciers dans les territoires des collectivités ;
- 45 collectivités Shuar ont créé des aires de protection spéciale -- sites sacrés, pacages forestiers, et autres aires ;
- Un document a été publié contenant un descriptif systématique de l'exploitation des ressources forestières, des espèces les plus couramment exploitées, le renforcement de l'organisation Shuar et la gestion intégrée du territoire Shuar.
- L'élaboration avec 20 autorités locales et autochtones de plans d'occupation des sols par thèmes spécifiques en vue d'un aménagement durable élargi et davantage intégré du territoire et de ses ressources naturelles constitue un produit supplémentaire de ce projet. Il s'agit notamment de systèmes agroforestiers, de la sécurité alimentaire, d'un fonds de conservation en accord avec le gouvernement équatorien à travers le programme Socio Bosque, et la récupération de l'éducation et la santé liés aux pratiques traditionnelles de la bonne utilisation de la forêt, entre autres. Le dispositif ci-dessus garantira la conservation de 160 000 hectares de forêts tropicales, tandis que les autres 40.000 ha du territoire de 200 000 ha seront gérés sur un mode durable.

Produit 2 : Un dispositif de protection de la chasse, de la pêche et de la cueillette créé pour les aires de conservation

- Des informations ont été recueillies sur la situation de la chasse et de la pêche dans les territoires Shuar, et une formation a été dispensée à l'équipe Shuar chargée d'élaborer les plans relatifs à la chasse, à la pêche et à la cueillette pour chacun des villages ; cette formation a porté sur les diagnostics relatifs à la flore et la faune et la détermination de quotas de prélèvements ;
- Une réglementation Shuar a été mise au point et approuvée par la plupart des familles Shuar. 22 centres communaux Shuar ont été développés et appliquent leurs plans de chasse, pêche et cueillette.

Produit 3 : 60 % des foyers Shuar récoltent du bois pour le vendre en exploitant des techniques adaptées

- Selon le ministère équatorien de l'Environnement, les volumes de bois récoltés de manière légale par les communautés Shuar suivant le système communal Shuar Arutam a augmenté jusqu'à représenter environ 50% du volume total récolté dans la région ;
- Des collectivités Shuar ont collaboré à l'élaboration de 36 plans de coupes et de récolte dans le respect des normes de récolte forestière Shuar et de la législation équatorienne ;
- Au moins 50 % des coupeurs de bois Shuar ont reçu une assistance technique et ont amélioré leurs techniques de coupe, réduisant ainsi le volume des rebuts et obtenant de meilleurs prix pour leurs produits ; et
- L'entreprise forestière Shuar ASOKANUS continue d'être renforcée s'agissant de sa gestion financière et administrative, de sa commercialisation, de ses plans de récolte et de ses

formations, et elle exploite aujourd'hui deux parcs à grumes, un centre de transformation et de commercialisation du bois et un atelier de menuiserie. Cependant, de plus amples efforts sont encore nécessaires pour lui conférer son autonomie.

Produit 4 : Cadre de gestion intégrée interinstitutionnelle mis en place dans le réseau du système de conservation, doté de moyens de recherche, de suivi, contrôle, surveillance et diffusion

- Des Comités de mise en œuvre du plan d'aménagement de la réserve ont été créés dont le rôle est d'encadrer le fonctionnement du conservatoire faunique El Zarza, de la réserve biologique El Qumi ainsi que de la forêt protégée du Condor ;
- Des formations ont été dispensées à des institutions dans les activités ayant trait à l'exécution des plans d'aménagement et gestion ;
- Un plan de suivi a été finalisé et proposé aux institutions membres du Comité d'aménagement pour exécution ;
- Un programme de contrôle et de surveillance a été mis au point pour exécution par les collectivités locales ; et
- 50 % de la population dans la zone d'influence sont conscients des effets de conservation et de développement durable de la réserve.

Produit 5 : Bassins versants et écosystèmes prioritaires (Tepuis) dans la réserve écologique sont dans des dispositifs de conservation adéquats

- Deux bassins versants ont été identifiés pour aménagement futur : Quimi-Tundayme et Zarza-Machinanza ;
- Un accord a été passé avec la municipalité de Yanzatza et l'ONG Arco Iris pour élaborer un plan d'aménagement du bassin versant de Zarza afin de sécuriser ses sources hydriques et la qualité de ses eaux ; et
- Un dispositif de contrôle spécial a été par 5 collectivités locales et le ministère de l'Environnement pour la protection d'un Tepuy important dans la réserve biologique d'El Quimi.

Produit 6 : Assistance technique accrue et appui fourni aux collectivités dans l'aire d'influence du projet par les collectivités territoriales et locales et les organisations de base

- Les foyers ruraux de quatre collectivités Shuar dans la zone d'influence de Quimi ont bénéficié d'une assistance technique dans le reboisement et l'agroforesterie.

Produit 7 : Des mécanismes et instruments de gestion coordonnée de la conservation entre l'Équateur et le Pérou établis dans les zones de contrôle et de surveillance, de suivi, de recherche et de diffusion des zones transfrontalières de conservation de la nature entre l'Équateur et le Pérou

- La création d'un Comité inter-institutionnel de gestion bi-nationale pour appuyer la mise en œuvre de la gestion et des plans directeurs dans les zones de conservation a été lancée à Lima en mars 2008 ;
- Quatre rencontres transfrontalières (avril et novembre 2007 et avril et juin 2008) ont été organisées en Équateur et au Pérou pour réunir plus de 150 responsables et chefs des collectivités autochtones Awajun, Wampis et Shuar dans la chaîne du Condor. Une plateforme de politiques, programmes et projets pour les ressources économiques, naturelles, et l'organisation sociale et culturelle et l'intégration de ces trois groupes ethniques qui ont des racines communes a été formulée sur un mode participatif avant de faire l'objet d'un plus ample débat et d'un accord entre autorités nationales et autochtones lors d'une rencontre binationale organisée en novembre 2008 à Tiwintza et d'autres rencontres ultérieures ; et

- Un site Web (www.cordilleradelcondor.org) Un site web a été développé afin de permettre une plus grande diffusion des activités, des résultats et des activités du projet, et de favoriser plus largement la conservation des valeurs biologiques et culturelles du parc et de son aire d'influence.
- Une cartographie thématique SIG transfrontalière a été élaborée et les métadonnées sur l'écosystème, la flore et la faune ont été synthétisées des deux côtés de la frontière ;
- Un document contenant une stratégie de mise en place du couloir de conservation transfrontalière Abiseo-Condor-Kutuku a été élaborée et largement diffusée parmi les institutions de prise de décision en Équateur et au Pérou, et une proposition de créer un réseau d'acteurs locaux pour la gestion du corridor a en outre été conçue ; et
- Un livre illustré de photographies qui montre le paysage et la vie quotidienne des Shuar et des Wampis a paru.

Produit 8 : Des actions de protection spécifiques ont été définies et mises en oeuvre dans au moins un écosystème prioritaire pour le Pérou et l'Équateur

- Lors des rencontres binationales il a été convenu à l'unanimité de considérer le périmètre qui entoure le parc national de la chaîne péruvienne du Condor comme système prioritaire d'intérêt commun car cette zone correspond aussi aux territoires Wampis et Shuar dans les deux pays. Une stratégie commune de suivi et de contrôle de cette zone a également été conçue.

Produit 9 : Élaboration d'une proposition de services environnementaux binationaux dans la région de la chaîne du Condor

- Une proposition de création d'un fonds de fiducie pour la conservation de 150 000 ha a été formulée par les autorités Shuar avant de la proposer aux deux gouvernements nationaux de manière à lui conférer un caractère binational ; et
- Un inventaire forestier qui comprenait également l'estimation de la matière organique a été réalisé pour disposer de données de référence permettant d'estimer la quantité de carbone fixé dans le massif El Condor. Cette étude a été menée en Équateur, mais l'information est également utile pour le Pérou s'agissant d'écosystèmes similaires.

IV. Résultats d'ensemble et impacts

Dans l'ensemble, l'un des principaux résultats de ce projet a été la mise en oeuvre d'un véritable processus de paix entre ces deux pays frères, ce qui a également entraîné, après des décennies de séparation, le rétablissement des communications et des liens culturels entre les Shuar et les communautés autochtones Wampis dont les liens avaient été ancestraux, et la conservation proprement dite d'une large bande de forêts tropicales humides considérée comme zone privilégiée au point de vue de la conservation de la diversité biologique par Conservation International.

En ce qui concerne les impacts, le projet a ouvert la voie qui a conduit à la signature conjointe, par la ministre de l'Environnement de l'Équateur, Mme Marcela Aguinaga, et le ministre de l'Environnement du Pérou, M. Antonio Brack Egg ; le 8 Septembre 2009, à Lima (Pérou) d'un protocole d'accord bilatéral conçu pour promouvoir la coopération technique entre les deux pays ce protocole est destiné à assurer une gestion coordonnée des aires de conservation transfrontalières, ce qui constitue une première parmi les pays d'Amérique latine et peut-être dans le monde.

Enfin, le projet a créé un groupe technique bilatéral devant permettre la gestion conjointe des aires de conservation transfrontalières entre l'Équateur et le Pérou, dont la première rencontre a eu lieu en septembre 2010, et l'on s'attend à ce que ses réunions soient régulières dans l'intérêt de la gestion coordonnée de cette aire de conservation transfrontalière de la cordillère du Condor et de son expansion vers d'autres sites le long de la frontière commune.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Parmi les enseignements dégagés, il convient de relever les éléments suivants :

- Ces régions ont besoin d'élaborer des projets avec des volets de développement durable solidement conçus, qui doivent permettre d'améliorer le niveau de vie dans la région en reposant sur l'exploitation durable des ressources naturelles, de manière à compléter et à renforcer le processus de planification de l'aire de conservation transfrontalière ;
- L'objectif des projets de conservation auxquels sont associés des populations autochtones doit prendre en considération le point de vue holistique de ces populations avec lequel elles envisagent l'exploitation des ressources forestières, en tenant compte des éléments culturels qui définissent l'utilisation des ressources naturelles déterminée, et ainsi maintenir les sources naturelles de leur revenu, la prévention de leur appauvrissement et
- Les facteurs externes, tels que i) l'absence d'une catégorie d'aire protégée pour les territoires indigènes dans le cadre juridique des aires protégées en Équateur, ii) le manque de clarté dans les régimes fonciers et la délimitation incorrecte des concessions minières, et iii) la faiblesse générale des institutions équatoriennes a gêné dans une certaine mesure la pleine réalisation des objectifs du projet.

En ce qui concerne la continuité, le projet a permis que les aires protégées, la Réserve biologique El Quimi et le sanctuaire faunique El Zarza obtiennent le statut juridique, institutionnel et structurel de base du ministère de l'Environnement devant leur assurer pérennité. Les activités de surveillance et de contrôle effectuées par les populations autochtones des deux côtés de la frontière contribuent aussi de manière considérable à garantir leur permanence. Devrait également être davantage pris en compte le fait que ce projet ayant été initialement envisagé en trois phases, les gouvernements de l'Équateur et du Pérou devraient prochainement soumettre celles-ci à l'OIBT.

IV. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, la deuxième phase du projet a considérablement contribué au processus de paix entre l'Équateur et le Pérou grâce à la création d'une zone de conservation transfrontalière dans la cordillère du Condor, grâce à laquelle la mise en valeur durable et la conservation des ressources naturelles seront réalisées dans cette région.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports et publications techniques ainsi que le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Les documents techniques et autres produits sont disponibles auprès de l'agence d'exécution et du Secrétariat, sur demande écrite.

(7) PD 256/03 Rev.1 (F) Nouveaux systèmes de plantation mixte et stratégies de restauration pour la conservation et la production durable d'essences indigènes au Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	435 024
Budget OIBT :	US\$	301 750
Gouvernement des États-Unis :	US\$	151 750
Gouvernement du Japon :	US\$	150 000
Gouvernement du Ghana :	US\$	84 896
Université du Nord Arizona (NAU) :	US\$	48 378

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)
Approuvé à la : Session CIBT XXXV, novembre 2003, Yokohama (Japon)
Date de lancement et durée : 28 septembre 2004 / 48 mois

Nouvelle date approuvée de fin juillet 2009 (NOLF.09-0095)
de projet :

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-cinquième session en novembre 2003 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 13 juillet 2004. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en septembre 2004. Une prorogation de dix mois de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2009 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Le rapport d'achèvement du projet ayant été reçu dans une version acceptable le 22 septembre 2010, la durée de la mise en œuvre du projet a duré 71 mois au lieu des 48 initialement prévus par le FORIG.

II. Objectif du projet

Ce projet visait principalement à favoriser la production durable d'essences indigènes tropicales à bois d'oeuvre et à conserver la biodiversité au Ghana. Dans le but d'atteindre cet objectif, le projet a élaboré des schémas de plantation écologiquement stables comportant des essences indigènes qui offrent une protection suffisante aux arbres à bois d'oeuvre les plus sensibles aux risques, et pouvant être acceptées au Ghana. Il a également restauré les clairières qui dans la réserve forestière de Bobiri ont été envahies par un chiendent en supprimant celui-ci par des moyens biologiques et en activant la régénération forestière.

III. Réalisations et produits du projet

L'approche participative utilisée pour mettre en œuvre ce projet de recherche-développement a contribué à une bonne mise en œuvre qui a permis l'obtention des réalisations et produits les suivants :

Produit 1.1 : Systèmes de plantations multispécifiques mixtes créés et évalués

- Les sites d'accueil ont été préparés et les plantations ont été aménagées en plusieurs points et évalués. Toutes les parcelles n'ont pas été aménagées au sein de la réserve forestière de Bobiri en raison de la difficulté à obtenir des permis de création de plantations expérimentales relativement importantes dans la réserve ;
- L'entretien de certaines parcelles au Headwaters Afram, dans le Sud Fumangsu et dans le secteur de la pépinière de Mesewam a été difficile à cause de la présence d'espèces exotiques envahissantes, ou encore de facteurs anthropiques.

Produit 1.2 : Systèmes de plantation multispécifiques mixtes à finalité de « restauration » créés et évalués

- Les sites ont été préparés et les plantations ont été installées en plusieurs points et évaluées ;
- Des visites régulières ont été effectuées sur les parcelles selon le protocole de suivi de la recherche.

Produit 1.3 : Plantations de fermes volontaires créées et évaluées

- Au moins deux réunions par an ont été organisées pour permettre des consultations entre l'équipe du projet et certaines communautés paysannes impliquées dans la mise en œuvre du projet ;
- Les sites devant accueillir les plantations paysannes volontaires ont été inspectés et approuvés par les membres de l'équipe du projet, et ils ont fait l'objet d'activités d'entretien périodique et de mesure de la croissance et de santé des arbres ;

- Un paysan volontaire bénéficiant d'une expérience pertinente a été coopté pour aider à la surveillance des plantations mixtes créées par les paysans de la collectivité.

Produit 1.4 : Impacts écologiques des plantations de production et de restauration évalué

- Les évaluations des dégâts causés ont été effectuées sur la base du protocole de suivi de la recherche, et les principaux résultats ont été présentés dans les rapports d'avancement semestriels remis à l'OIBT ;
- L'estimation des ennemis naturels a été effectuée dans le cadre de l'évaluation globale de la diversité des arthropodes dans les plantations mises en place ;
- L'évaluation de la diversité des fourmis a été réalisée dans certaines plantations établies, et l'évaluation de la présence du dendroctone a été exclue en raison des difficultés pratiques qu'elle pose. Les fourmis étant des bio-indicateurs suffisants ;
- L'évaluation a été réalisée dans des certaines plantations plus anciennes et sur des terres affectées à d'autres usages (par exemple des fermes agraires, des plantations d'agrumes, des teckeraies artificielles, etc.), afin de permettre une analyse comparative de la richesse de la biodiversité. Une nouvelle espèce de fourmi jusque-là inconnue a été découverte lors de ce bilan-diagnostic, et
- Le dépouillement des résultats de l'évaluation a été effectué et a donné matière à des articles parus dans des revues à comité de lecture.

Produit 1.5 : Traitement de restauration mis en route dans certaines aires découvertes des massifs forestiers

- Des aires découvertes où *Cedrela odorata* est dominant ont été sélectionnées et évaluées ;
- Des difficultés majeures sont apparues dans l'élevage d'agents de lutte biologique en raison de forte population d'ennemis naturels chez les larves prélevées sur le terrain ;
- Des agents de lutte biologique ont été libérés dans la réserve forestière de Bobiri au cours de deux saisons, et l'expérience devrait se poursuivre dans la deuxième phase du projet.

Produit 1.6 : Processus de restauration géré et évalué

- Dans le cadre des activités de restauration, des plants de trois essences précieuses à risque élevé ont été plantés dans les aires découvertes de peuplement en déclin,
- Le suivi des sites réhabilités a été assuré selon le protocole de recherche mis au point.

Les principales réalisations et les résultats ci-dessus ont été détaillés dans le rapport technique final disponible auprès du Secrétariat sur demande écrite. Un atelier national a eu lieu pour permettre un partage et une diffusion des principales conclusions du projet et valider le contenu du Manuel intitulé «*Guide pratique sur les plantations mixtes d'essences indigènes au Ghana*».

IV. Résultats et impacts

Bien qu'un suivi soit nécessaire pendant plusieurs saisons, les principaux résultats et impacts de ce projet, et le degré d'accomplissement de ses objectifs, à travers la mise en œuvre de ce projet de recherche-développement, peuvent être présentés comme suit :

- Les plantations expérimentales ont été créées et évaluées comme prévu, afin de démontrer que l'établissement de plantations mixtes d'essences indigènes est viable pour les intervenants et agents économiques du monde forestier (administration, secteur privé du bois, communautés locales, etc.) ;
- Les acteurs clés du monde forestier s'affirment moins réticents à installer des plantations mixte d'essences indigènes au vu des résultats présentés au cours de campagnes de sensibilisation ; ceux-ci ayant montré que, en général, l'incidence d'insectes ravageurs dans les plantations

forestières mixtes est plus faible que dans les plantations forestières monospécifiques. La diffusion de ces résultats devrait se poursuivre dans la deuxième phase du projet ;

- La Commission ghanéenne des forêts, par le biais du Programme national d'aménagement de plantations forestières, a commencé à créer des plantations mixtes en utilisant des essences indigènes de plantation. Ces plantations ont été créées en s'appuyant sur les résultats de ce projet et sur ceux d'un autre projet OIBT -- PD 105/01 Rev.3 (F) --, et grâce à la collaboration conjointe du FORIG et de la Direction de la Division des Plantations de la Commission ghanéenne des forêts ;
- On ne peut pas dire de ce projet qu'il ait eu un impact significatif sur l'environnement physique car les plantations ont été établies à petite échelle. Toutefois, grâce à ces parcelles de démonstration on peut dire que l'aménagement de plantations forestières commence à être pensé autrement au Ghana où des personnes privées, des entreprises et des institutions intervenant dans l'aménagement de plantations privilégient de plus en plus les essences indigènes par rapport aux essences exotiques.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Parmi tous les enseignements dégagés par l'exécution de ce projet, les éléments suivants peuvent être mis en évidence dans le partage d'expérience :

- Le fait que ce projet ait été bien défini constitue un élément déterminant pour sa mise en œuvre harmonieuse. Il est apparu cependant que l'inclusion de la lutte biologique contre l'espèce invasive *Chromolaena odorata* dans le cadre de ce projet n'était pas indispensable et que les documents de base et les renseignements obtenus sur le sujet lors de la définition du projet et durant son élaboration n'étaient pas assez complets ;
- En dépit des limites et des difficultés rencontrées, l'idée d'intégrer les cultivateurs dans la mise en œuvre du projet a contribué de manière significative à la connaissance et la compréhension de la façon dont des projets communautaires mettant en œuvre des plantations mixtes d'essences indigènes pourrait être mis en œuvre dans l'avenir ;
- Une définition claire de la répartition des rôles et des responsabilités entre le FORIG et l'université du Nord Arizona a contribué à l'exécution harmonieuse de ce projet, et
- Un cultivateur connaissant bien l'agriculture a été engagé pour aider à la surveillance des plantations confiées aux paysans. Cela s'est avéré très utile car les paysans peuvent facilement s'identifier à lui. Les activités du doctorant de l'Université du Nord Arizona, qui a travaillé sur le projet en tant que consultant en collecte de données, ont été encadrées par le chercheur principal-adjoint. Il a été rendu compte à l'OIBT des activités de suivi et d'évaluation par des rapports d'avancement semestriels.

En ce qui concerne la pérennisation des acquis du projet et de ses principales réalisations, y contribuent les éléments suivants :

- La conduite des plantations expérimentales (entretien, suivi et évaluation continus) sera assurée par l'agence d'exécution (FORIG). C'est une procédure normalisée du FORIG, par laquelle les parcelles créées au titre de projets financés reviennent à l'institut de recherche à la fin du projet ;
- La conduite et l'entretien des plantations mixtes d'essences indigènes appartenant aux paysans volontaires incomberont aux paysans concernés. Cette disposition leur a été clairement exposée lors du lancement du projet, et ils l'ont acceptée en raison de l'incitation que représente pour eux la jouissance des terres mais aussi au regard de la loi prévoyant un partage des bénéfices tirés des plantations forestières ; toutefois, le FORIG se chargera du suivi et de l'évaluation périodique des plantations paysannes en fournissant des conseils techniques et, lorsque cela s'avèrera nécessaire, recueillera des données pertinentes ;
- Le FORIG continuera également de fournir une orientation et des conseils à d'autres arboriculteurs qui souhaiteraient créer des plantations mixtes d'essences indigènes.

VI. Remarques de conclusion

Compte tenu de la nécessité de renforcer et de soutenir les principales conclusions et réalisations du projet, l'agence d'exécution a élaboré et soumis une proposition de projet complémentaire *PD 582/10 (F) : Promotion des plantations d'essences indigènes en mélange au Ghana -- Phase II : étendre la base des plantations communautaires par des choix d'essences appropriées et de meilleures pratiques sylvicoles*. Cette nouvelle proposition de projet a été évaluée par le Groupe d'experts en août 2010.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, le dernier rapport technique, le guide technique ainsi que le dernier rapport d'audit financier, le projet PD 256/03 Rev.1 (F) peut être déclaré achevé.

(8) PD 272/04 Rev.2 (F) Développement des critères et indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo à base des Critères et Indicateurs de l'OIBT (République du Congo)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	544 206
Budget OIBT :	US\$	447 702
Gouvernement du Japon :	US\$	347 702
Gouvernement des États-Unis :	US\$	100 000
Gouvernement de la République du Congo :	US\$	96 504

Agence d'exécution :	Direction générale de l'économie forestière (DGEF)
Approuvé à la :	Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)
Date de lancement et durée :	22 février 2006 / 24 mois
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	août 2008 (NOLF.08-0125)

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa trente-septième session en décembre 2004 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 11 mai 2005. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en février 2006. Une prorogation de six mois de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en août 2008 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Une version acceptable du rapport d'achèvement du projet ayant été reçue le 25 février 2010, la durée d'exécution de ce projet a été de 48 mois au lieu des 24 initialement prévus par la DGEF.

II. Objectif du projet

Ce projet vise à évaluer et à promouvoir l'aménagement durable des forêts du Congo. De manière spécifique, il devait élaborer un corps de critères et indicateurs nationaux reposant sur les C&I de l'OIBT et devant être adaptés aux conditions particulières du Congo, afin de servir à apprécier toute avancée vers l'aménagement durable des forêts au niveau national comme à celui des unités forestières d'aménagement.

III. Réalisations et produits du projet

En conformité avec le document de projet, le rapport technique final et le rapport d'achèvement, les principales réalisations et les résultats peuvent être résumés comme suit dans les quatre produits escomptés :

Produit 1.1 : Les organes directeurs du projet sont en place

- Les membres des équipes techniques et de direction du projet ont été nommés et ont occupé leurs fonctions au cours de l'exécution du projet. L'équipe du projet a bénéficié de l'appui d'un consultant international, Mme Marie MBOLO ;
- Équipements et matériaux techniques ont été achetés conformément aux règles et procédures de l'OIBT ;
- Trois réunions du comité directeur du projet ont été organisées pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du projet ;
- Tous les rapports requis par les règles de l'OIBT et les procédures applicables aux projets ont été remis au Secrétariat de l'OIBT.

Produit 1.2 : Un corps de Critères et Indicateurs adapté aux conditions particulières du Congo élaboré et validé

- Six experts nationaux ont été sélectionnés pour faire partie d'un groupe d'experts multidisciplinaire devant procéder à l'essai des C & I en collaboration avec un consultant international ;
- Comme l'avait recommandé la première réunion du comité directeur du projet, le projet a utilisé la première version du corps des C & I nationaux mise au point par le Groupe de travail national créé par le projet régional OIBT-OAB PD 124/01 Rev.2 (M) afin de promouvoir la synergie entre les deux projets de l'OIBT et donc éviter un doublement des efforts et des moyens dans le même pays ;
- La version préliminaire du corps des C & I nationaux a été transmise à certaines parties prenantes pour examen et amendements pendant la période de mars à juin 2006 ;
- Il a été procédé à la révision de la première version des C & I pendant les essais de terrain menés en juillet-août 2006. C'est ainsi que la deuxième version du corps des C & I nationaux a été élaborée en tenant compte des résultats des essais sur le terrain ;
- La mise à l'essai du corps des C & I nationaux a été effectuée dans trois unités forestières d'aménagement (UFA) situées dans trois secteurs forestiers (Centre, Sud et Nord) de la République du Congo : l'UFA Kola gérée par la société FORALAC dans le district du Niari, l'UFA Boubissi gérée par la compagnie TRABEC dans le district de Kouilou, et l'UFA de Kabo géré par la société CIB ;
- Les résultats de l'essai sur le terrain dans trois UFA ont servi à élaborer le troisième projet de corps de C&I nationaux ;
- Un atelier national de validation a été organisé en décembre 2006 et la discussion constructive des participants a conduit à l'élaboration de la quatrième version du corps des C & I nationaux contenant 4 principes, 20 critères, 92 indicateurs et 281 vérificateurs.

Produit 1.3 : Un système national d'audit interne pour l'aménagement durable formulé et instauré

- La première ébauche du manuel d'interprétation et d'application de l'ensemble national des C & I a été mise au point en juillet 2007 et distribuée aux principaux intervenants de la GDF pour commentaires et amendements, avant sa validation lors d'un atelier qui s'est tenu le même mois ;
- Les procédures d'audit interne de la GDF ont été élaborées, suivant les principes, critères, indicateurs et vérificateurs (PCIV) adoptés en décembre 2006 ;

- Les dispositions institutionnelles et organisationnelles à mettre en œuvre pour instaurer le système d'audit interne national ont été élaborées en fonction des PCIV adoptés en décembre 2006 ;
- Le manuel d'interprétation et d'application du corps national des C & I a été testé dans les trois UFA sélectionnées.

Produit 1.4 : Ressources nationales en matière d'audit interne de l'aménagement forestier durable formées et opérationnelles

- Les besoins de formation des auditeurs forestiers locaux ont été identifiés dans les entreprises de la filière bois, l'administration forestière, instituts de recherche et la société civile, en Juillet 2007. Les modules de formation ont été élaborés par le consultant international en collaboration avec l'équipe du projet qui les ont mises en œuvre ;
- Les matériaux didactiques qui ont été préparés d'octobre 2007 à mars 2008 comprennent cinq modules (concept, audit, conduite d'audit, préparation du rapport et de l'évaluation OIBT) ;
- Les formations et ateliers ont été organisés dans chacun des trois secteurs forestiers (Pokola 25-28 février 2008 pour le nord du Congo, Brazzaville 03-05 mars 2008 pour le Centre du Congo, et Pointe-Noire 25-28 mars 2008 pour le Sud du Congo) ;
- Les formations supplémentaires pour auditeurs forestiers ont été réalisées en novembre 2008 à Brazzaville en collaboration avec le projet régional OIBT-OAB PD 124/01 Rev.2 (F), pour ceux qui n'ont pas assisté aux sessions de formation organisées dans les trois secteurs forestiers ;
- Un bilan du programme de formation a été effectué par les participants au cours de chaque formation, afin d'obtenir leurs commentaires en vue d'une amélioration des formations.

IV. Résultats et impacts

Les principales réalisations et les résultats de ce projet ont contribué à l'obtention des résultats et impacts décrits comme suit :

- Un cadre conceptuel a été créé comme outil servant à l'évaluation périodique des progrès de la GDF dans les forêts tropicales naturelles du Congo au niveau national comme à celui des UFA ;
- Un manuel d'interprétation et d'application du corps national des principes, critères et indicateurs a été mis à disposition, pour une utilisation possible par tous les intervenants de la filière forêt-bois ;
- Des procédures institutionnelles et organisationnelles et les dispositions d'un système interne d'audit national pour la GFD ont été élaborées et diffusées, et
- Un groupe d'experts a été formé à l'utilisation du corps national de principes, critères et indicateurs de la gestion durable des forêts.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

L'enseignement le plus important tiré de la mise en œuvre de ce projet est que la République du Congo est riche d'un certain nombre d'atouts lui facilitant l'applicabilité des C&I de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles. Avec un cadre normatif spécifique au contexte congolais fourni par un ensemble national de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, il est important d'impliquer tous les acteurs concernés et de leur faire prendre conscience de l'importance de cet outil technique, et le rôle qu'ils peuvent jouer pour sa mettre en œuvre.

La pérennisation des acquis du projet peut être mise en question si le gouvernement du Congo ne concrétise pas sa promesse d'intégrer les principaux fruits de ce projet dans la législation forestière nationale par des décrets adaptés qui officialiseront l'utilisation obligatoire du corps national

des C & I, du manuel d'interprétation et d'application du corps national des C & I, et les procédures d'audit interne permettant l'évaluation de la gestion durable des forêts.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, le dernier rapport technique et plusieurs dossiers techniques ainsi que le dernier rapport d'audit financier, le projet PD 272/04 Rev.2 (F) peut être déclaré achevé.

(9) PD289/04 Rev.1 (F) Gestion du complexe des forêts protégées du « Triangle d'émeraude » pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos (Phase II) (Thaïlande et Cambodge)

Budget et sources de financement :

Enveloppe budgétaire totale :	US\$	1 551 943
Total Budget OIBT :	US\$	688 208
(Budget OIBT en Thaïlande :)		(352 879)
(Budget OIBT au Cambodge :)		(335 329)
Gouvernement du Japon :	US\$	368 208
Gouvernement de la Suisse :	US\$	300 000
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000
Gouvernement de Thaïlande :	US\$	323 400
Gouvernement du Cambodge :	US\$	540 335

Agence d'exécution : Département royal des forêts de Thaïlande et

Approuvé à la : Session CIBT XXXVII, décembre 2004, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : mars 2008 / Prévues : 24 mois, réelle : 27 mois

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-septième session en décembre 2004 à Yokohama et son financement intégral fut annoncé lors de la même session. L'accord réglementant d'exécution de ce projet a été transmis au gouvernement de Thaïlande et du Cambodge en vue de leur signature respective le 15 février 2005 et a été signé par toutes les parties le 30 mars 2007. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 16 mars 2001. L'exécution des activités du projet s'est achevée en mai 2010.

Une évaluation indépendante de ce projet a eu lieu du 18 mars to 2 avril 2010 avant l'achèvement du projet. Le but de l'évaluation était de guider tous les facteurs utiles à la réalisation efficace et la réussite du projet dans le respect des règles et procédures de l'OIBT. On s'est également attaché à dégager des enseignements ainsi que les éléments essentiels du projet susceptibles de servir dans l'amélioration de projets similaires dans l'avenir. On trouvera le résultat de cette évaluation dans le document CRF(XLIV)/7.

II. Objectif du projet

Ce projet visait à opérer une conservation transfrontalière de la biodiversité de part et d'autre des frontières qui traversent « le Complexe des forêts classées du Triangle d'Émeraude » dont le territoire, commun à la Thaïlande, au Cambodge et à République démocratique populaire Lao, constitue le cadre d'une zone de conservation transfrontalière de la biodiversité. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants a) le renforcement de la coopération entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos destinée à protéger la biodiversité dans leurs zones respectives de conservation ; b) l'intensification des mesures de protection et de surveillance des ressources biologiques le long des

frontières trinacionales ; et c) l'association plus étroite des populations riveraines et des acteurs partenaires devant permettre l'exploitation et la gestion durables des ressources naturelles dans les collectivités enclavées à l'intérieur des aires de conservation et dans les zones tampons.

III. Réalisations et produits du projet

Les réalisations et les résultats obtenus par le projet sont les suivants :

Objectif spécifique I : Renforcer la coopération entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos pour la conservation de la biodiversité dans les zones respectives de conservation transfrontalières

Thaïlande

- Un Comité national de coordination sur des aires de conservation transfrontière établi en Thaïlande était composé des autorités du Département royal des forêts de Thaïlande et du Département des parcs nationaux de la faune et de la conservation de la flore. Quatre réunions du Comité de coordination ont été eu lieu pour assurer le suivi du projet et lui dispenser des conseils ;
- Trois réunions de groupe des parties prenantes du projet ont été organisées pour échanger des informations sur l'avancement des travaux d'exécution de ce projet. Ce groupe se composait d'ONG, d'agents locaux de l'administration forestière, du Département royal des forêts et du personnel du Département des parcs nationaux, de chefs villageois et représentants des collectivités locales et de membres du personnel du projet.

Cambodge

- Un comité directeur national du projet (CNSP), un Comité technique national du projet (NPTC) et une unité de gestion sur le terrain (FMU) furent créés pour conduire l'exécution du projet ;
- Une réunion de l'équipe spéciale conjointe (Joint Task Force) s'est tenue dans la province de Siem Reap le 08 avril 2009 conjointement avec la deuxième réunion du Comité directeur du projet avec la participation de représentants du Cambodge, de la Thaïlande et du Laos. Un accord a été conclu pour organiser des réunions dans chaque pays séparément et échanger des informations par la suite, et
- Une concertation régulière s'est mise en place afin d'assurer l'exécution effective et efficace des activités du projet. Les principaux membres du groupe de concertation sont des chefs villageois ainsi que représentants des communes, des districts et des collectivités territoriales à l'échelon de la province, des officiers militaires et des fonctionnaires de l'Administration forestière à l'échelon du triage, de la division et du cantonnement.

La coopération technique entre la Thaïlande et le Cambodge s'est considérablement améliorée grâce à une série de réunions du Comité directeur du projet et de l'équipe spéciale conjointe. Toutefois, le projet a continué de montrer ses limites, s'agissant notamment des différends frontaliers apparaissant à intervalles réguliers entre la Thaïlande et le Cambodge qui dans une certaine mesure ont freiné les progrès du projet, de même que la non-participation de la RDP Lao au projet si ce n'est à la deuxième réunion du Comité directeur du projet.

Objectif spécifique II : Améliorer les mesures de protection et de surveillance des ressources biologiques le long des frontières tri-nationales

Thaïlande

- Deux formations à la domestication des espèces sauvages et insectes comestibles, deux autres enseignements sur le thème de la multiplication végétale et une formation aux techniques pépiniéristes ont été organisés au bénéfice de 125 participants ;
- La collaboration avec la police et le personnel militaire qui patrouillent la frontière a été facilité par trois ateliers ayant eu pour thème la prévention du braconnage, des abattages clandestin, de la cueillette et du trafic de plantes sauvages ;

- Un rapport de l'étude technique sur la faune et la surveillance de la réserve faunique de Bunthrik-Yotmon a paru. Les espèces présente dans l'espace de ce conservatoire sont l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*), le muntjac indien (*Munticus muntjak*), le serow de Sumatra (*Capricornis sumatraensis*), le cochon sauvage (*Sus scrofa*) et le faisán prélat (*Lophura diardi*). Ces espèces seront les cibles privilégiées des efforts de conservation dans le Plan d'aménagement du conservatoire qui doit servir d'exemple d'aménagement du massif forestier protégé du Triangle d'émeraude.
- Un rapport technique de l'étude ethnobotanique dans les forêts protégées de Pha Taem a paru dans le cadre des programmes de recherche sur les plantes médicinales et comestibles en vue de faciliter leur domestication ;
- Les 109 participants des cinq aires protégées en Thaïlande et des intervenants locaux ont bénéficiés de formations introductives à l'exploitation des SIG et à la lecture des cartes, à l'utilisation du SIG / MIST dans le contrôle et la répartition effectives des occupations de sols et les changements d'utilisation des terres en aires protégées ;
- Une étude des catégories d'occupation des sols dans le massif forestier protégé du Triangle d'émeraude sur la période 2002-2008 a été réalisée en 2008. Il a constaté que l'empiétement des forêts constituait la principale menace pour la biodiversité transfrontière. Une étude prospective a également été effectuée sur les changements d'affectation des sols reposant sur trois scénarios de demande de terres à l'horizon 2030. Les scénarios prédictifs de la répartition de la faune et de ses points de concentration à l'horizon 2030 montrent avec éloquent que la persistance future de la biodiversité dans cette région est subordonnée à la coopération que mettront en œuvre les trois pays pour protéger les forêts intactes et d'autres habitats pertinents.

Cambodge

- Dans la forêt de Preah Vihear une station de recherche faunique a été installée de même qu'un poste d'éco-gardes construit en mai 2010 pour soutenir et renforcer la conservation et l'aménagement des aires forestières protégées de Preah Vihear ;
- Une formation aux SIG a été dispensée aux agents locaux de l'administration forestière des membres du personnel forestier dans la ville de Preah Vihear en décembre 2009. Cette formation était axée sur la cartographie et la gestion des banques de données SIG, la planification de l'espace, et l'analyse de la qualité des habitats ;
- Un plan d'aménagement de la forêt protégée de Preah Vihear, intégrant le zonage de la période 2010-2014, a été achevé et publié en khmer et en anglais en mai 2010. Le plan d'aménagement, qui se présente comme un itinéraire de planification de l'utilisation durable des terres forestières, comprend cinq programmes : Conservation et gestion des ressources naturelles ; Organisation des loisirs et de l'écotourisme ; Développement intégrée des moyens d'existence communautaire et coopération ; Développement institutionnel et des ressources humaines et Recherche et suivi ;
- Les activités de sensibilisation au respect des lois et à la conservation de la biodiversité ont été effectuées régulièrement avec les agents de l'administration des forêts et d'autres intervenants, en particulier des agents des collectivités territoriales de l'échelon provincial et municipal ; et
- Trois panneaux ont été érigés en juillet 2009 pour signaler les entrées principales de la forêt protégée de Preah Vihear. La démarcation par des panneaux de signalisation a mis en évidence l'importance de l'aménagement de la forêt protégée de Preah Vihear et a contribué à la prise de conscience chez les populations locales des limites de la forêt protégée.

Objectif spécifique III : Renforcement de la participation des populations riveraines et des parties prenantes en vue d'assurer une exploitation et une gestion pérennes des ressources naturelles dans les aires protégées et leurs zones tampons

Thaïlande

- Une vaste base de données sur les groupes communautaires locaux a été dressée et les réseaux et forums communautaires locaux ont été renforcés pour fournir des informations aux parties prenantes et établir des critères à la sélection des communautés devant être incluses dans Programme intégré de développement des moyens d'existence communautaire et de développement (ICDP). Des réseaux communautaires ont été créés dans le domaine de «la conservation de la nature, l'hébergement et séjours en milieu rural et l'écotourisme, l'artisanat, la domestication des orchidées sauvages, l'herboristerie et les plantes médicinales, les fonds renouvelables d'appartenance communautaire, le crabe domestique comme source de nourriture, les engrais biologiques, et le bambou » ;
- Une série de cours et d'ateliers de formation pour les communautés locales a été organisée pour sensibiliser le public à la conservation et acquérir une expérience de conservation de la biodiversité ;
- Des ateliers de formation à la formulation de propositions de projets entrant dans le cadre du programme ICDP, les critères, les règlements et le système de surveillance ont été organisés. Des fonds pour activité pilote ont été accordés à six réseaux communautaires locaux sur approbation conjointe du projet et du réseau communautaire local en application des critères convenus ;
- Des équipements supplémentaires pour le laboratoire de culture tissulaire existant et une nouvelle pépinière au siège du projet pour les végétaux devant être domestiqués ont été acquis et installés ;
- Une étude sur le Mékong et la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge a permis d'identifier des sites à vocation touristique (tourisme culturel et tourisme de pleine nature) et de produire une carte de tourisme nature ; et
- Une formation pour le personnel et les communautés locales en développement de l'éco-tourisme et tourisme de pleine nature a été dispensée. Deux communautés au point des forfaits d'éco-tourisme et un projet de séjours chez l'habitant.

Cambodge

- Les populations locales sont devenues davantage conscientes de l'existence de la forêt protégée et de la nouvelle loi forestière. Des réunions entre l'administration forestière et les communautés locales afin de faciliter la conservation de la biodiversité ont été organisées avec la participation de 256 personnes dans les villages de Chaes, Chunh et Robunh où ont été facilité les activités de planification participative de l'occupation des sols reposant sur l'écotourisme communautaire et la protection des nids d'oiseaux ;
- Les pratiques agroforestières dans les zones tampons de la forêt protégée ont été favorisées par un système de récompense des efforts de conservation exceptionnels. Une banque du riz a été créée dans le village de Chaes en décembre 2008 et son statut d'équipement collectif a été institué. Plus de 2 500 plants d'arbres fruitiers de différentes variétés ont été fournis à 140 familles de la région dans les trois villages cibles de Chaes, Chunh et Robunh. L'élevage de volailles a été introduit auprès de quarante familles sélectionnées dans les trois villages cibles. Des banques de bovins ont été créées dans deux villages cibles, Chunh et Robunh, et treize familles ont été sélectionnées pour recevoir une vache. Chaque famille ayant reçu une vache a dû abonder à un fonds d'investissement. Un programme de micro-crédit a été mis en œuvre dans le village de Chaes, avec un fonds de roulement de 1000 \$ et une caisse communale de 130 \$;
- Un règlement et des critères de jouissance de produits forestiers non-ligneux ont été rédigés au terme de réunions de concertation avec les villageois riverains ;
- Des synthèses de la mise en œuvre des activités du projet ont été régulièrement présentées sous forme d'articles dans le magazine dans le *Cambodia Forestry and Wildlife Magazine* de parution semestrielle. Le *Phnom Penh Post* (quotidien national en anglais) a publié un article sur la coopération transfrontalière le 24 avril 2009 ;

- Des sites à vocation de loisir et d'écotourisme ont été identifiés et cartographiés. Stratégies, activités, plans d'action, plans de travail et budgets prévisionnels ont été inclus dans un Plan d'aménagement de la forêt protégée de Preah Vihear. Quatre agents de projet de l'Administration forestière et onze membres des comités villageois des trois villages visés ont été formés à l'écotourisme à base communautaire en participant à un voyage d'étude au village de Dang Plet dans le district de Chhep en Janvier 2010, où le projet d'aménagement de l'espace et de conservation offre un soutien au village par un développement de l'écotourisme.

IV Résultats et impacts

Le projet a préparé plusieurs rapports techniques correspondant aux activités du projet. Les rapports ont été publiés et distribués aux organismes concernés dans les deux pays. En dehors de ceux-ci, le projet a également produit plusieurs brochures et des directives dans la langue locale pour distribution aux bénéficiaires et aux populations locales. Les principaux résultats du projet ont été présentés par deux représentants des deux agences d'exécution à la Conférence internationale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontière qui s'est tenue à Quito, en Équateur, du 21 au 24 juillet 2010, laquelle qui a examiné les implications sociales, économiques et politiques et l'impact des projets transfrontaliers de conservation de la biodiversité.

Globalement, le projet a grandement contribué à poser les fondations de la conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande et le Cambodge, bien que les objectifs spécifiques 1 et 2 n'ont pas été pleinement atteints en raison du fait que la RDP Lao s'est abstenue de se joindre au projet mais aussi à cause de l'absence d'une vision claire de la coopération transfrontalière. À l'échelon national, le projet a influencé l'importance de la conservation transfrontalière de la biodiversité. Ce projet a sans doute constitué une première, en ce sens que les agences d'exécution se sont engagées dans une collaboration étroite en vue de promouvoir la conservation de la biodiversité dans le massif des forêts protégées du Triangle d'Émeraude. Le plan d'aménagement de la forêt protégée de Preah Vihear constitue une étape importante pour le gouvernement cambodgien dans sa mise en œuvre des mesures recommandées sur le terrain en étroite collaboration avec les principaux acteurs. Aux niveaux régional et local, la capacité des équipes de gestion de la biodiversité a été améliorée grâce à une meilleure connaissance des SIG et des aspects sociaux des populations riveraines. Les populations riveraines des stations du projet, qui constituent l'un des bénéficiaires importants du projet, ont été motivées à préserver la biodiversité par le soutien apporté à des activités d'amélioration de leurs moyens d'existence.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

- Un bon schéma conceptuel est très important pour la réussite d'un tel projet. Celui-ci comptait trois objectifs spécifiques et un trop grand nombre de produits. L'objectif spécifique 1 du Cadre logique n'est pas entièrement livrable par les seules équipes de projet. Le cadre logique appelait la définition d'hypothèses concrètes sur les responsabilités externes. De plus, les indicateurs ne sont pas mesurables et généralement non applicables à la mesure des résultats et des impacts. Il n'a pas été fourni d'éléments de départ (pas d'état des lieux au Cambodge) ;
- Une coordination transfrontalière permettant une vision est nécessaire et doit être mise en place le plus tôt et le plus clairement possible. On assiste à des progrès encourageants dans la coopération au niveau technique entre la Thaïlande et le Cambodge. Cependant, la RDP Lao n'a pas adhéré au projet, ce qui a causé une certaine réticence dans la poursuite de l'objectif de développement ;
- Un bon renforcement des capacités techniques sera un important facteur de succès dans l'avenir. Les consultants individuels sous contrat doivent être accompagnés de leurs homologues du projet pour assurer la bonne marche des activités ;
- Les activités de développement communautaire ont renforcé la coordination la légitimité de la coordination transfrontalière et ont permis sa survie dans un contexte de différends frontaliers. Toutefois, les bonnes pratiques de planification et de mise en œuvre du développement rural n'ont pas été mises en pratique correctement. Les faibles niveaux des services forestiers ne sont pas suffisamment habilités à mettre en route des initiatives locales ;

- Le rôle des agences d'exécution désignées dans le document de projet et les fréquentes consultations entre les deux agences d'exécution ont joué un rôle important pour la bonne organisation des réunions du comité directeur du projet ainsi que dans la mise en œuvre des activités conjointes, et
- L'achat du matériel nécessaire a pris du temps. La saison des pluies et des inondations occasionnelles ont nui à l'accessibilité de la région et retardé la mise en œuvre du projet.

Pour garantir la durabilité associée à la mesure des réalisations du projet à ce jour et renforcer la conservation de la biodiversité transfrontalière dans le Triangle d'Emeraude, les efforts continueront d'être épaulés comme suit :

- Un travail élargi des équipes de responsables en Thaïlande et au Cambodge qui ont été convenablement formées sur les questions transfrontalières ;
- Poursuite du soutien à une coopération étroite dont il a été fait preuve au niveau technique pour la conservation de la biodiversité dans les deux pays, ce qui doit induire une plus grande coopération à des niveaux supérieurs de gouvernement, y compris celui de la RDP Lao ;
- D'autres collectivités locales dans les deux pays ont compris la nécessité de la conservation transfrontalière de la biodiversité et appliqueront ainsi davantage de "contrôle social" dans les zones protégées ;
- L'organisation de forums publics dans les deux pays continuera à encourager le soutien actif des collectivités et organisations locales.

Prenant en compte les défis de la 2^{ème} phase du projet, une proposition de 3^{ème} et dernière phase [PD 577/10 Rev.1 (F)] a été préparée en vue de renforcer la coopération technique en matière de conservation transfrontalière avec l'engagement de République démocratique populaire Lao dans l'évaluation de la biodiversité et les activités de surveillance. La proposition a été évaluée par le 40^e groupe d'experts en août 2010 et a été classée en catégorie 1 (modifications mineures).

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement, le rapport technique et les derniers états financiers audités, conformément à l'accord de projet signé avec l'OIBT. Le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

(10) PD 297/04 Rev.3 (F) Mise en œuvre du Programme de gestion forestière durable du Centre International Iwokrama (Guyana)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	\$656 846
Budget OIBT :	US\$	406 836
Gouvernement du Japon :	US\$	296 836
Gouvernement des États-Unis :	US\$	90 000
Gouvernement de Norvège :	US\$	10 000
<i>Friends of Iwokrama</i> -US :	US\$	10 000
Centre international Iwokrama :	US\$	250 010
Agence d'exécution :	Iwokrama International Center	
Approuvé à la :	Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)	
Date de lancement et durée :	novembre 2006 / prévue : 18 mois, réelle : 24 mois	

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la trente-neuvième session en novembre 2005. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée en août 2006 et le premier décaissement de fonds a été opéré en novembre 2006. Toutefois, l'exécution du projet n'a commencé qu'en mars 2007, après la finalisation des accords avec les partenaires du secteur privé (joint-venture) ce qui constituait une hypothèse clé pour l'objectif de développement. Ce laps de temps a été mis à profit par l'acquisition des équipements essentiels du projet et la mobilisation de son personnel d'encadrement.

Ce projet découle du projet OIBT PD 10/97 Rev.1(F) «Modèle d'aménagement durable dans la forêt ombrophile d'Iwokrama (Guyana)» qui s'est achevé en avril 2004. S'ajoutant à un certain nombre d'autres produits importants, ce projet a été en mesure d'achever le projet de plan d'aménagement forestier durable. L'objectif principal de ce projet était de compléter et appuyer la mise en œuvre de ce plan.

L'engagement de la Guyane aux principes de la gestion durable des forêts s'est traduit par la promulgation de l'*Iwokrama Act*, loi qui a été adoptée au Parlement le 14 mars 1996. La loi prévoit le cadre juridique de Iwokrama en mettant en défens environ 360 000 ha de forêt tropicale ; elle porte création du Iwokrama Centre for Rainforest Conservation and Development et place le programme d'aménagement du site d'Iwokrama sous la tutelle du Centre.

II. Objectif du projet

Dans l'ensemble, ce nouveau projet envisage d'apporter des solutions aux problèmes du manque de connaissances et de l'incompréhension générale du caractère pérennisable des activités forestières et de la rentabilité de l'utilisation des forêts dans le massif d'Iwokrama. De manière spécifique, ce projet visait à a) aménager le secteur en vue d'optimiser le revenu net de la production durable des biens et services forestiers, tout en créant des emplois locaux et en offrant des possibilités de formation, de renforcement des capacités et des programmes de transferts de technologie au profit des populations amérindiennes ; et b) montrer comment, grâce à une surveillance et un suivi effectifs, cette démarche permet d'obtenir des avantages écologiques, économiques et sociaux durables pour la collectivité aux échelons local, national et international.

III. Réalisations et produits du projet

Les activités de terrain du projet se sont achevées en juin 2008 et l'ensemble du projet a été déclaré achevé en juin 2009. Les activités suivantes, inscrites au document de projet et à son avenant, les activités prévues ont été menées à bien dans les délais impartis au projet et ses réalisations peuvent se résumer par objectifs spécifiques comme suit :

Produit 1 : Formation et transfert de technologie dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes sylvicoles

- La définition des coefficients de volume et de dégradation de 155 arbres de 23 espèces est achevée et les données de terrain ont été traitées et analysées. Les produits comprennent un système amélioré d'évaluation des défauts et d'estimation des volumes sur pied pour les inventaires forestiers ;
- Un total de 12 placeaux permanents d'échantillonnage (PPE) ont été créés (2 dans chacun des 4 grands types de forêts commerciales pour permettre l'évaluation de la croissance à long terme et celle des taux d'accroissement, plus 4 pour évaluer les effets de différentes intensités de récolte). Les résultats comprennent une base de données PEP, une carte, la cartographie du parcellaire et des directives détaillées relatives aux campagnes de remesurage ;
- L'élaboration de programmes de gestion des données avec des liens vers le système de cartographie SIG pour les pré-inventaires de récolte, des études sur les volumes et le dépérissement et les placeaux permanents d'échantillonnage ;

- Activités du programme de reboisement comprenant la collecte de semences et de plants, la mise en place de pépinières et des essais sur des espèces de terrain ;
- Le programme d'aménagement durable des forêts Iwokrama et les opérations de récolte de bois ont reçu la certification FSC en janvier 2008 ;
- Les Critères et Indicateurs OIBT de la GFD ont été appliqués au lancement du projet et de nouveau à son achèvement.

Produit 2 : Formation et transfert de technologie dans les pratiques opérationnelles liées à l'aménagement forestier

- La gestion durable des forêts tropicales naturelles suppose une population ayant une connaissance suffisante de l'organisation et de la planification de la production forestière, y compris des techniques sylvicoles, pour assurer la pérennisation. La stratégie d'Iwokrama pour la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier a pu voir le jour grâce au développement des ressources humaines des populations riveraines par des formations pratiques.
- Les formations pratiques ont été dispensées s'agissant du travail de terrain sur les coefficients de volume et de dépérissement, le travail de terrain sur les placeaux permanents, les travaux d'inventaire pré-exploitation et leur encadrement, les opérations de suivi et de récolte. Des formations supplémentaires ont été dispensées aux agents de terrain sur les principes de la GDF et la certification FSC, le Code de pratique GFC, l'hygiène et sécurité, le droit du travail (BIT) et la sécurité sociale (National Insurance Scheme).
- L'équipe du projet OIBT s'est également vue offrir la possibilité d'une formation à des stagiaires participant aux programmes de formation « Ranger » (éco-garde), « guide touristique » et « gestion en collaboration » mettant en œuvre conférences, matériaux audiovisuels et visites de terrain. Cette formation portait sur les principes de l'AFD et des systèmes système sylvicoles élémentaires. La majorité des stagiaires de ce programme provenaient de communautés autochtones de tout le pays.
- Des formations à l'exploitation forestière à faible impact (EFI) portant sur la planification des récoltes, l'abattage directionnel, débardage, entretien préventif et l'ouverture de voies forestières forestiers ont été dispensées au personnel d'Iwokrama et aux membres des collectivités locales qui étaient employés par la coentreprise chargée de la récolte du bois.

Produit 3 : formation des homologues de l'aménagement forestier et de la sylviculture

- Des formations à la gestion forestière ont été dispensées à trois (3) homologues au cours du projet (un diplômé de l'université dans le secteur forestier et deux techniciens forestiers). Suite à l'achèvement du projet, un quatrième homologue (titulaire d'une maîtrise de foresterie) a pris du service avec Iwokrama comme aménagiste forestier adjoint. Tous les homologues ont reçu une formation aux rudiments de l'aménagement forestier, y compris l'inventaire forestier, la planification et l'encadrement des coupes, ainsi que la tenue des registres de prélèvement de bois.
- Des formations d'homologues à la sylviculture ont été dispensées à trois (3) diplômés universitaires en sciences forestières (dont un titulaire de maîtrise) au cours du projet. Les principales activités effectuées comprennent l'aide à l'étude des volumes et de la dégradation et le programme de placeaux d'échantillonnage permanent, depuis le stade de conception et de création sur le terrain et de mesure pour analyse finale des données et la cartographie, ainsi que la création de la pépinière forestière et la réalisation d'essais d'essences.

Produit 4 : Programme de surveillance socio-économique élaboré

- La version finale du protocole de suivi socio-économique des activités forestières d'Iwokrama est achevée. Des ateliers et des concertations ont eu lieu avec le conseil municipal de Fair View Village et les résidents ainsi qu'avec les autres groupes d'intervenants au sein de la NRDDB, afin d'évaluer les problèmes critiques et les préoccupations que suscitent les impacts socio-économiques de la récolte de bois. Ces séances ont également fourni des informations

sur les résultats du suivi de l'impact socio-économique à ce jour ainsi que les indicateurs clés qui devaient faire l'objet d'une lecture suivie dans le cadre du système de suivi intégré. Ce processus comprenait également une assistance au Village Fairview avec l'élaboration de son Plan de développement communautaire.

Produit 5 : Programme de surveillance de Bio-physique élaboré

- La version finale du cadre de surveillance biophysique des activités forestières d'Iwokrama est achevée, ainsi que des manuels de surveillance. Les données florales et fauniques de référence ont été recueillies pour les zones soumises à des prélèvements effectués sur un mode pérennisable en 2007, 2008 et 2009. D'autres données de référence continueront d'être recueillies pour les zones de récolte ultérieure. Le programme de surveillance biophysique couvre également l'ampleur et la gravité de la perturbation des sols et de leur érosion, ainsi que la protection des plans d'eau et la surveillance de la qualité de l'eau. À cette fin, des procédures d'inventaire post-récolte ont été élaborées pour la surveillance biophysique des unités d'aménagement après récolte. Des patrouilles de surveillance des routes et des rivières ont été mises sur pied pour contrôler l'intégrité du site.
- Un certain nombre de PPE ont été créés dans le cadre du présent projet permettront d'évaluer l'impact de différentes intensités de récolte sur l'environnement biophysique.

IV. Résultats et impacts

Iwokrama a passé des accords d'aménagement concerté avec Fair View Village et avec le conseil d'administration du district de Nord Rupununi (NRDDB) pour la gestion des ressources de la forêt d'Iwokrama. Iwokrama a créé une filiale lui appartenant en totalité – la Iwokrama Timber Inc. (ITI) –, pour gérer l'entreprise de bois pérenne. L'ITI a scellé un partenariat avec Fair View Village par le moyen d'une convention de participation garantissant un pourcentage des recettes nettes de bois à la commune de Fair View Village. L'ITI a ensuite formé une coentreprise (ISTI) avec *Tigerwood Guyana Inc.* (TGI) visant des récoltes et une valorisation industrielle sur un mode pérenne du bois de la forêt d'Iwokrama.

Une équipe d'aménagistes forestiers qualifiés est désormais en place à Iwokrama, composé de jeunes professionnels guyanais. Le personnel amérindien a été formé et travaille à un éventail de postes de d'aménagement et gestion de la forêt, exploitation et de transformation/valorisation industrielle du bois. La société d'exploitation forestière à statut de coentreprise (ISTI) est bien établie et les recettes provenant de l'exploitation ont augmenté de façon exponentielle au cours de la durée du projet. Les collectivités locales sont représentées au plus haut niveau dans l'entreprise et possèdent un administrateur au conseil d'administration de l'ITI. Cette représentation offre aux délégués de ces collectivités une expérience directe des décisions prises à haut niveau ainsi que celle des questions de gouvernance, ce qui élargit le champ de leurs connaissances et leur compréhension des dossiers financiers, et renforce leur capacité à négocier.

En outre, l'ITI a obtenu la certification FSC en janvier 2008. La TGI exporte actuellement plus de 400 m³ par mois de sciages certifiés, et ce un an seulement après l'achèvement du projet. L'exploitation forestière a également créé des emplois et les possibilités de créer dans la collectivité des entreprises s'arrimant au projet.

Les programmes intégrés de surveillance et d'évaluation socio-économiques et biophysique ont été élaborés et mis en œuvre. Des études préliminaires et de consultations auprès des intervenants indiquent un niveau élevé de satisfaction parmi les populations locales s'agissant de la nouvelle exploitation du bois. Des études préliminaires indiquent également un impact négatif minime à ce jour sur la flore, la faune, l'eau et des ressources édaphiques.

Enfin, à travers des séminaires, des conférences et une implication pratique avec la profession du bois, des membres des communautés locales et d'autres acteurs ont acquis une meilleure connaissance des éléments de base l'aménagement forestier et des principes de la certification FSC. Le concept de gestion durable mis en démonstration par l'ITI sert à présent de modèle dans de nombreuses collectivités locales pour la gestion de leurs propres ressources naturelles.

L'impact sur l'environnement social est appréciable. Les populations autochtones riveraines, ainsi que le public en général, ont pris davantage conscience du potentiel qu'offre la forêt d'Iwokrama pour la production de biens et de services forestiers, ainsi que pour la formation, l'emploi mais aussi comme cliente de services auxiliaires. Ces collectivités sont représentées au plus haut niveau dans les transactions commerciales et industrielles portant sur le bois d'Iwokrama et elles possèdent un administrateur au conseil d'administration de l'ITI. Cette représentation offre aux délégués de ces collectivités une expérience directe des décisions à un haut niveau ainsi que celle des questions de gouvernance, ce qui élargit le champ de leurs connaissances, aiguise leur compréhension des dossiers financiers et renforce leur capacité à négocier.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Parmi les enseignements dégagés, il convient de mettre en exergue les suivants :

- L'aspect de la conception du projet qui a le plus contribué à la réussite de l'objectif de développement a été l'engagement ferme de toutes les principales parties prenantes (Iwokrama, gouvernement du Guyana et communautés locales Amérindiennes) à faire une réalité de cette coentreprise de production de bois.
- La signature de la gestion des accords de collaboration avec le NRDDDB et avec Fair View Village en 2006, ainsi que la signature de l'Accord de coentreprise avec Tigerwood Guyana Inc. en 2007 ont jeté les bases sur lesquelles a pu s'opérer l'exécution concluante de ce projet.
- Le dévouement du personnel d'encadrement et des agents d'ITI et de TGI a permis à l'exploitation naissante de survivre à sa difficile phase de démarrage et par la suite d'obtenir la certification FSC, s'ouvrant ainsi la voie de l'autonomie et de la rentabilité à moyen terme.
- L'analyse critique et rigoureuse de l'avancement du projet doit être un processus ininterrompu. Cette analyse peut prendre la forme d'un bilan bimensuel interne à mener avec toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre du projet. Des évaluations doivent être opérées en toute franchise s'il advient que le déroulement d'un projet ne répond pas aux attentes souhaitées et des mesures doivent être engagées pour déterminer la cause du retard ou de l'échec et prendre des mesures correctrices immédiates.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, le projet a contribué à la constitution d'un savoir-faire utile au développement de la gestion durable des forêts dans le monde tropical et aux bonnes pratiques de gestion forestière en cours d'adoption parmi les petites entreprises communautaires de la filière bois dans le bassin de l'Amazone ; en témoigne sa sélection par l'OIBT qui l'a présenté à la rencontre consacrée à la gestion durable des forêts qu'elle a organisée en marge du Congrès forestier mondial réuni par la FAO à Buenos Aires en octobre 2009.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports et publications techniques ainsi que le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Les documents techniques et autres produits sont disponibles auprès de l'agence d'exécution et du Secrétariat, sur demande écrite.

(11) PD 319/04 Rev.2 (F) **Système modulaire d'aménagement forestier en Amazonie brésilienne (Brésil)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	405 760
Budget OIBT :	US\$	277 560
Gouvernement des États-Unis :	US\$	100 000

Gouvernement des Pays-Bas : US\$ 100 000
Gouvernement du Japon : US\$ 77 560

IMAZON : US\$ 128 200

Agence d'exécution : *Instituto do Homem e Meio Ambiente da Amazônia*
Approuvé à la : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)
Date de lancement et durée : novembre 2005 / 36 mois
Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation jusqu'en mars 2009 (CRF XLII)
Deuxième prorogation jusqu'en décembre 2009 (CRF XLIII)
Troisième prorogation jusqu'en juillet 2010 (Secrétariat)

I. Introduction

Le projet a été approuvé et financé dans son intégralité par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005 et la convention a été signée le 31 août 2005. Au dépôt du premier plan annuel d'opération, et sur notification que l'exécution était sur le point de débiter, le premier décaissement de fonds a été opéré en novembre 2005.

II. Objectif du projet

L'objectif d'ensemble de ce projet est de promouvoir un accroissement des superficies en aménagement forestier durable en Amazonie brésilienne grâce à l'adoption du système modulaire d'aménagement et de vérification (MIV) par 20 petites et moyennes entreprises de la filière bois. De manière spécifique, il avait pour but de : i) mettre à l'essai et d'affiner le système de mise en œuvre de l'aménagement forestier modulaire adapté aux conditions de l'Amazonie brésilienne ; et ii) évaluer la viabilité technique, managériale et juridique d'une mise en œuvre du système d'aménagement forestier modulaire en Amazonie brésilienne.

III. Réalisations et produits du projet

Ce projet a été déclaré achevé en septembre 2010. Les activités suivantes, inscrites au document de projet, ont été menées à bien dans les délais impartis au projet ; leur réalisation peut être résumée comme suit :

Produit 1 : Méthodologie MIV adaptée aux règles de la gestion forestière de la législation brésilienne

- Sur la foi d'une évaluation des lois et règlements brésiliens, ainsi que d'un examen des systèmes modulaires de gestion forestière à travers le monde, l'IMAZON a défini un système MIV approprié pour l'Amazonie brésilienne. Cependant, en 2006, une nouvelle loi fédérale pour la gestion des forêts publiques (Loi 11.284/2006) est entrée en vigueur et a établi un cadre pour la gestion des forêts publiques qui a rejeté la notion de gestion modulaire. Comme l'IMAZON ne pouvait pas continuer à développer le concept MIV plus avant au Brésil, il l'a donc remplacé par un système libellés Système modulaire d'aménagement forestier (SAMFLOR), qui se compose de quatre modules (aspects juridiques, aspects techniques, les aspects sociaux, ainsi que la traçabilité du bois), et de quatorze sous-modules, indicateurs et vérificateurs.

Produit 2 : Entreprises partenaires identifiées pour la mise en œuvre de la gestion modulaire dans l'État du Pará

- Un atelier a été organisé afin d'expliquer le projet aux entreprises forestières dans le Pará et de discuter les éléments du système modulaire. De plus l'atelier a formulé des suggestions concernant la couverture du projet et les critères de sélection des entreprises devant y être associées ;
- Des visites régulières ont été effectuées à des associations et syndicats de forestier et à différentes entreprises en Amazonie orientale et occidentale en vue de connaître les potentialités et de déterminer quelles entreprises sont désireuses de s'associer au projet ; et
- À partir d'une liste initiale de trente entreprises forestières, neuf sociétés appartenant à UniFlor (association professionnelle de la filière forêt-bois), et couvrant une zone boisée d'environ 200 000 ha, ont été sélectionnés pour participer au système pilote, en fonction de leur accès à la fois aux marchés d'exportation aux marchés intérieurs, de leur sensibilité en matière de gestion forestière et de l'abondance de leur espace forestier (la majorité des entreprises ne pouvant pas être incluses dans le processus en raison du statut de leurs opérations forestières à la limite de la légalité)

Produit 3 : Identification des obstacles juridiques, techniques et managériaux à la mise en œuvre de l'aménagement forestier

- Les principaux goulets d'étranglement juridiques, techniques et de gestion pour les entreprises dans leur mise en œuvre des pratiques d'aménagement forestier requises par la législation en vigueur dans l'Etat du Pará ont été diagnostiqués et les techniques à utiliser pour surmonter ces obstacles ont été élaborées ; et
- Le « Forum permanent de discussion des activités forestières au Pará » s'est réuni régulièrement pour discuter des questions susmentionnées et du développement du SAMFLOR.

Produit 4 : Proposition de modifications du cadre juridique et institutionnel du MIV

- Le Système d'aménagement forestier modulaire (SAMFLOR) a été élaboré et sa reconnaissance juridique proposée aux agences gouvernementales dont la SEMA-PA (Agence de l'État du Pará pour l'environnement) et d'autres acteurs du secteur public et privé.

Produit 5 : Méthodologie de mise en œuvre de MIV testée

- Un débat sur le processus de validation du système SAMFLOR a eu lieu avec les organismes de certification (Imaflora/Smartwood) et les pouvoirs publics ;
- Les moyens de vérification ont été testés pendant les différentes phases de mise en œuvre du système modulaire d'aménagement forestier (SAMFLOR).

Produit 6 : Guide de terrain sur les techniques d'aménagement forestier et règles du système modulaire publiés et diffusés aux entreprises

- Un guide de terrain du SAMFLOR, dans des versions adaptées aux différents publics ciblé (les propriétaires et les employés des entreprises de la filière bois), a été élaboré et publié ;
- Le guide de terrain du SAMFLOR a en outre été largement diffusé par courrier direct, des rencontres avec les bûcherons et des visites sur le terrain dans les périmètres d'exploitation forestière situés dans la zone d'intervention du projet (Centre-Est du Pará) ;
- Des partenariats ont été établis avec l'AIMEX (grandes entreprises exportatrices), l'UniFlor (entreprises produisant davantage pour le marché intérieur) et des syndicats de producteurs dans le Pará, pour opérer la mise en œuvre du SAMFLOR dans le cadre d'un programme dénommé PAMFLOR, devant être exécuté par la SEMA-PA ;
- IMAZON continue de renforcer sa coopération et d'édifier des partenariats avec d'autres institutions et organismes en vue de promouvoir le système SAMFLOR, et il encourage les entreprises et les collectivités à y prendre part ; et
- Le guide SAMFLOR est disponible sur le site de l'IMAZON. Il a été un des instruments de la création de PAMFLOR.

IV. Résultats et impacts

Un des principaux résultats de ce projet est que le SAMFLOR a jeté les bases et la structure du programme PAMFLOR de l'État de Pará. L'Agence de l'environnement de l'État, SEMA-PA, s'est substituée à l'IBAMA dans le suivi des plans de gestion forestière dans l'État du Pará. Dans ce processus de suivi, l'IMAZON est le principal vérificateur indépendant dans vérification par télédétection. Bien que le SAMFLOR ait eu une approche plus volontaire et ne pouvant pas fournir de récompenses ni de sanctions efficaces, le plan PAMFLOR plus récent prévoit des mesures plus énergiques pour assurer le respect des normes et prescriptions. Il est à noter, cependant, que les plans SAMFLOR mis en œuvre par les 9 entreprises de la filière, couvrant un total de 200 000 hectares de forêt, en partenariat avec IMAZON ont permis de constater une conformité effective sur 80 % environ des zones prospectées.

Le programme PAMFLOR a été officiellement publié dans le numéro 31555 du DOE (*Diário Oficial do Estado* - Journal officiel de l'État de Pará) le 30 novembre 2009, sous la cote de décret 1.976 du Bureau du Gouverneur du Pará, qui avait été promulgué le 27 novembre 2009. Le numéro de publication est le 48253. Le nom développé du PAMFLOR est « Programme d'appui à l'aménagement forestier », et son objectif principal est de favoriser et d'épauler le développement de la gestion durable des forêts dans l'État du Pará, mais aussi d'améliorer la transparence, l'efficacité et le traitement en temps opportun des mécanismes d'octroi de permis forestiers et environnementaux mis en place par la SEMA-PA.

Les entreprises forestières se voient proposer deux options dans l'État du Pará pour obtenir leurs plans annuels d'exploitation (dans le cadre général de leur plan d'aménagement forestier) : (i) les démarches administratives normales, qui sont aujourd'hui très lourdes ; et (ii) PAMFLOR. Il s'agit d'une démarche accélérée qui qualifie les entreprises pour l'assistance technique, pour autant que celles-ci autorisent une surveillance indépendante de leurs plans d'aménagement. Le PAMFLOR résulte d'un accord public-privé multilatéral, qui a été convenu par consensus au sein du Forum permanent de discussion des activités forestières du Pará, composé d'entreprises, de magistrats du ministère public, d'autres organismes publics et d'ONG.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Parmi les nombreux enseignements dégagés, il convient de relever les éléments suivants :

- En dépit de l'avancement satisfaisant les activités de ce projet, certaines d'entre elles ont été retardées, notamment celles relatives à la sélection des entreprises partenaires et à la validation sur le terrain des méthodes adoptées, cela principalement en raison des difficultés à trouver des entreprises forestières disposant de plans de gestion valides mais aussi à cause de la brièveté de la saison sèche durant laquelle les validations de terrain peuvent être effectuées.
- En 2009, le Service des poursuites pénales (MPF) a examiné divers plans d'aménagement approuvés par la SEMA-PA et a conclu que plusieurs avaient été mal exécutés, comme en témoignent les résultats de la surveillance indépendante effectuée par l'IMAZON. Le MPF a ensuite demandé au SEMA-PA pour d'expliquer sa méthode, sachant que ses résultats avaient été contredits par les constatations de IMAZON. En outre, il y avait de longue date des demandes pressantes de la part des entreprises forestières réclamant un raccourcissement des délais d'obtention d'agrément des plans d'aménagement forestier et de leurs plans d'opération annualisés. En conséquence, le processus d'approbation SEMA-PA a été entièrement réexaminé, et il a été convenu par consensus que l'EA devrait collaborer avec ses partenaires, les agences fédérales et agences d'État dans l'élaboration d'un programme issu du SAMFLOR, devant être par la suite mis en œuvre par la SEMA-PA en vue d'offrir aux entreprises un meilleur éventail d'options pour obtenir les agréments de leur plans d'opérations annualisé sans délais, ainsi que pour obtenir la garantie que sont mises en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement. Ce nouveau programme a reçu le nom de PAMFLOR, a été adopté par le gouvernement de l'État du Pará et continue d'être durablement mis en œuvre.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports et publications techniques et le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement et certains autres documents techniques sont disponibles sur demande auprès de l'IFT ou du Secrétariat.

(12) PD 392/06 Rev.2 (F) Phase 1 : Projet régional de promotion de l'exploitation à faible impact dans le bassin du Congo (Gabon)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 106 490
Budget OIBT :	US\$	950 087
Gouvernement du Japon :	US\$	475 087
Gouvernement de la Suisse :	US\$	200 000
Gouvernement des États-Unis :	US\$	110 000
Gouvernement de la France :	US\$	65 000
BPF-B :	US\$	100 000
MINEF (Gabon) :	US\$	30 000
TFF/WCS :	US\$	126 403
Agence d'exécution :	<i>Tropical Forest Foundation (TFF) en collaboration avec la Wildlife Conservation Society (WCS)</i>	
Approuvé à la :	Session CIBT XL, juin 2006, Merida (Mexique)	
Date de lancement et durée :	17 mars 2008 / 24 mois	

I. Introduction

Ce projet a été approuvé par le Conseil lors de sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006 et son financement intégral ne fut pas attribué à cette session. À l'issue de la réduction du budget OIBT, le financement intégral de son exécution a été promis lors de la quarante-deuxième session du Conseil à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé le 13 novembre 2006. Le premier versement des fonds OIBT a été opéré en mars 2008. Une version acceptable du rapport d'achèvement de ce projet ayant été reçue le 19 juillet 2010, la durée de son exécution a été de 28 mois au lieu des 24 initialement prévus par la TFF.

II. Objectif du projet

L'objectif du projet était de promouvoir l'aménagement forestier durable chez les entreprises forestières au Gabon et dans la région centrafricaine par l'application des pratiques d'Exploitation à Faible Impact (EFI) auxquelles est intégré le souci de conservation de la faune. Les deux objectifs spécifiques attribués à ce projet étaient les suivants : a) l'augmentation de la sensibilisation et la promotion de l'adoption de l'EFI dans la région par, entre autres, la démonstration des opportunités et de la faisabilité de l'EFI dans des conditions différentes ; et b) l'enseignement et l'amélioration de la gamme complète des cours d'EFI dans la région et la création d'une capacité de formation, incluant le renforcement des instituts de formation professionnelle.

III. Réalizations et produits du projet

L'exécution de ce projet a amené les principales réalisations et résultats résumés comme suit :

Produit 1.1 : Création achevée d'une aire de démonstration (de 50 à 150 ha) pour démontrer les différences entre EC (exploitation conventionnelle) et EFI dans la forêt-école qui couvrait environ 12 000 ha (permis conventionné) en 2005

- Les opérations dans les blocs de démonstration utilisant les deux techniques : exploitation classique (CE) et exploitation à faible impact (EFI) ont été achevées ;
- Des études et de démonstration des multiples différences d'impact entre les deux méthodes (effets sur la végétation, la faune, le sol et du réseau hydrographique) ont été réalisées ;
- Les différences d'impact perceptibles entre l'EFI et l'EC ont été mises en évidence en utilisant poteaux de signalisation, bandes, signalant les effets des deux techniques sur le site du projet ;
- Les rapports sur les différences avec des commentaires sur leurs aspects commerciaux et environnementaux, fondée sur les expériences des formateurs et des études menées, a été préparé par l'agence d'exécution, et
- L'acquisition d'une zone forestière adjacente représentant la typologie forestière requise et permettant l'enseignement de l'EFI sur une longue durée n'a pas pu se faire car la plupart des entreprises de la filière bois se sont montrées réticentes à envoyer leurs travailleurs au centre de formation et ont déclaré préférer accueillir des formateurs dans leurs concessions forestières pour y former leurs ouvriers forestiers.

Produit 1.2 : Une étude du degré de dépendance à des financements de l'État pour assurer la viabilité autonome du centre de formation après l'achèvement des périodes des phases 1 et 2

- Le niveau d'intérêt manifesté et la participation enregistrée aux cours des différents formations (nombre de participants par discipline) dans les institutions nationales et internationales (entreprises forestières, écoles des eaux et forêts, fonctionnaires, ONG, etc) a été évalué après la première année de d'exécution du projet ;
- Les coûts «achevés» par le projet en fonctionnement ont été analysés (Coûts et amortissement des équipements, construction et matériaux, coûts des biens consommables, coûts des ressources humaines, frais de transports, de logement et de nourriture et boissons pour les participants, sources de revenus possibles, telles que la vente de grumes produites, ou soutien financier ou matériels) ;

- Interviews, enquête auprès des anciens, actuels et futurs commanditaires potentiels ont été menées, et
- A été élaborée une analyse coûts-avantages de l'infrastructure de formation à l'EFI et des capacités des ressources humaines après l'achèvement du projet.

Produit 1.3 : Achèvement de l'étude de faisabilité de l'EFI (coûts -- revenus) à la concession SBL (logiciel RILSIM)

- Le logiciel RILSIM de différentes capacités, que ce soit ou non en appliquant des techniques EFI dans les différentes régions, a été introduit aux compagnies forestières concernées afin d'obtenir un large éventail de données et résultats RILSIM ;
- L'étude et l'analyse du RILSIM ont été menées au niveau de l'entreprise pilote (SBL). Un rapport détaillé et une analyse coûts-avantages ont été préparés.

Produit 1.4 : Information sur les 'pours et les contres' de l'EFI aux groupes-cibles :

- Une présentation Power Point et la copie papier du projet de formation RIL ont été produits avec les thèmes suivants : définition et principes de base de l'EFI ; résumé bref mais abondamment illustré de tous les cours ; liste des participants aux cours des dernières années (agents du secteur public, employés et cadres, écoles professionnelles et ONG) ; et
- Enquête sur les opinions de toutes les personnes concernées et des institutions partenaires menée sur la mise en œuvre RIL dans leurs institutions ;

Produit 2.1 : Centre de formation à l'EFI près de la forêt-école : aire de démonstration

- Une formation à l'EFI avec le personnel d'un grand nombre de sociétés d'exploitation forestière, de formateurs et d'enseignants de l'ENEF et d'autres organisations (Université de Libreville) a été réalisée dans toutes les disciplines ; et
- Les équipements prévus n'ont pas été installés dans le centre de formation, celui n'étant pas entré en phase opérationnelle en raison de l'attitude des entreprises de la profession qui ont préféré ne pas y envoyer leurs travailleurs pour s'y former.

Produit 2.2 : Personnel formé au Gabon en partenariat avec des écoles et universités au Gabon à tous les niveaux : 5-10 fonctionnaires, 10-20 instructeurs et assistants, 20-50 cadres et personnel des entreprises, 50-100 étudiants d'écoles/universités forestières

- **Cours d'introduction pour des spécialistes et cadres des pays voisins**

Produit 2.3 : Cours d'introduction destiné à des spécialistes et cadres des pays voisins

- Un atelier a été organisé RIL en Décembre 2009, à Libreville (Gabon), pour partager les résultats du projet avec toutes les parties intéressées ;
- La participation à l'exposition RACEWOOD en mars 2010, à Douala (Cameroun), a été l'occasion de présenter les principaux résultats des projets et d'expliquer l'avantage d'utiliser des techniques de l'EFI.

Produit 2.4 : Institut de formation professionnelle sélectionné pour la formation en EFI dans un autre pays

- Le projet a pris contact avec différentes institutions dispensant des formations à l'EFI dans le bassin du Congo (FRM et l'ONF-International tous deux basés en France, mais ayant des bureaux de représentation dans la sous-région Afrique centrale) pour l'harmonisation des modules de formation et une plus grande synergie de leurs actions dans ce domaine.

Produit 2.5 : Proposition d'un projet d'extension continue dans la région : Phase 2

- Une proposition a été soumise au Secrétariat de l'OIBT portant sur la deuxième phase de ce projet, et
- D'autres institutions (FAO, USAID et la Coopération française) ont été contactées en vue d'obtenir des fonds pour l'entretien du projet pendant la période transitoire entre la phase I et phase II de ce projet.

Les principales réalisations et résultats décrits ci-dessus sont détaillés dans le site Web créé à cet effet : <http://tffgabon.toile-libre.org>

IV. Résultats et impacts

Les résultats et les impacts de ce projet sont contestables, car ni le centre de formation ni la forêt de démonstration à côté de ce centre n'ont été créés ni rendus opérationnels dans la mise en œuvre de cette phase-I du projet. Ces aménagements avaient cessé de se justifier en raison de la préférence exprimée par les entreprises du bois de faire venir du personnel qualifié au sein de leurs propres concessions forestières au lieu de les envoyer à ce centre de formation. Compte tenu de ce changement complet de l'approche stratégique de cette phase I du projet, il est recommandé de procéder à une évaluation ex-post de sa mise en œuvre en vue d'en tirer des enseignements pour la préparation d'un projet de phase II.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Comme principal enseignement tiré de la mise en œuvre de cette phase-I du projet on retiendra l'absence d'une analyse du problème et celle d'une bonne analyse des parties prenantes, avant la formulation du projet, qui a conduit à une réorientation complète de l'approche stratégique du projet en cours de mise en œuvre. C'est ainsi que la pérennisation du projet n'a pu être assurée durant sa mise en œuvre.

VI. Remarques de conclusion

Compte tenu de la nécessité de renforcer et de soutenir les principales conclusions et les réalisations du projet, l'agence d'exécution a formulé un projet complémentaire intitulé *PD 579/10 (F)* : «*Promouvoir les techniques d'exploitation à impact réduit au Gabon et dans le bassin du Congo*». Cette nouvelle proposition de projet a été évaluée par le Groupe d'experts en août 2010.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports et publications techniques ainsi que le dernier rapport d'audit financier, le projet PD 392/06 Rev.2 (F) peut être déclaré achevé.

(13) **PD 394/06 Rev.1 (F) Restauration des fonctions de l'écosystème du bassin du lac Toba par le développement des communautés et le renforcement des capacités locales à la réhabilitation des forêts et des terres (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	686 784
Budget OIBT :	US\$	549 974
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	539 974
Gouvernement de la République	US\$	10 000
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	136 810

Agence d'exécution : Forestry Research and Development Agency (FORDA)

Approuvé à la : Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)

Date de lancement et durée : Septembre 2007 / Prévues : 36 mois, réelle : 37 mois

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil à sa 40^e session en juin 2006 et financé en intégralité à la quarante-deuxième Session à Port Moresby. La convention devant régler l'exécution du projet a été signée par toutes les parties le 2 août 2007. Le premier versement de fonds a eu lieu le 16 août 2007. L'achèvement du projet a accusé un léger retard par rapport à son plan de travail.

II. Objectif du projet

Ce projet visait à concourir à l'amélioration et à la pérennisation des fonctions de l'écosystème du bassin versant du lac Toba (*Lake Toba Catchment Area* ou LTCA) en empêchant la poursuite du défrichement et en prêtant assistance à des programmes de reconstitution de la forêt et des sols dégradés dans cette zone. Ses objectifs spécifiques consistaient à i) réduire le taux de défrichage et de reconversion des sols à l'agriculture par le développement des collectivités concernées ; et ii) promouvoir la reconstitution et requalification des forêts et des sols dans le périmètre LTCA tout en renforçant la capacité locale à réhabiliter et reconstituer les forêts et les sols.

III Réalisations et produits du projet

Les principales réalisations et les résultats livrés par la mise en œuvre du projet peuvent être résumés comme suit :

Produit 1.1 : Accroissement de la productivité des terrains du bassin LTCA

- Une étude visant à sélectionner les systèmes agroforestiers et des techniques culturales appropriées a été réalisée et la formation destinée aux communautés locales a été organisée afin d'améliorer les techniques culturales et des systèmes agroforestiers ;
- Une étude sur le potentiel des services écosystémiques de la LTCA a été réalisée et ses résultats ont été présentés à l'Atelier sur la mise en œuvre de la stratégie du PES dans la LTCA tenue à l'Université de Nommensen (Medan) le 28 janvier 2010. Le rapport final a été imprimé et distribué aux organismes compétents et aux universités locales dans la LTCA ; et
- Autour de 32 5 ha de parcelles de démonstration pour l'agroforesterie ont été établies aux villages de Girsang, Lintong Ni Huta, Tambun Raya et Martoba.

Produit 1.2 : Nouvelles sources de revenus pour les familles vivant dans ce secteur

- Une étude visant à augmenter les sources locales de revenus des ménages a été effectuée et des formations destinées à accroître la capacité locale à développer des entreprises agroalimentaires sur place. Une formation au développement d'entreprises à domicile a été dispensée en collaboration avec le FTI de Pematang Siantar du 10 au 15 août 2009.

Produit 2.1 : Modèles FLR assortis de techniques de prévention des incendies de forêt

- Une étude visant à comprendre les causes sous-jacentes des incendies de forêt dans la LTCA a été réalisée et ses résultats débattus lors de l'atelier sur la technique de prévention des incendies de forêt avec la participation des populations s'est tenu à Kabanjahe dans le district de Karo, les 11 et 12 mars 2009 en collaboration avec le Service des forêts du district de Karo. L'atelier a réuni 74 participants de diverses institutions concernées ; et
- Environ 39 ha de parcelles de démonstration de réhabilitation avec des coupe-feu ont été établis dans les villages de Sipangan Bolon et Sibolangit. Ces parcelles ont été axées sur la réhabilitation de la montagne de Sipiso-piso avec un coupe-feu de 3 km de long et 15 m de large. Une pépinière d'importance modeste, avec une capacité de production de 50 000 plants près Sipiso-piso a été créée pour soutenir ses activités de réhabilitation. Une brigade de lutte contre les incendies de forêt a été déplacé de Aek Nauli à Sipiso-piso suite à un accord passé à cet effet entre BKSDA du Nord Sumatra et les services forestiers des districts de Karo et Simalungun à Medan.

Produit 2.2 : Modèles de résolution des conflits fonciers mis en place et adoptés par les groupes visés

- L'atelier sur la gestion collaborative des terres communales a été organisé par le service des cultures et des forêts du district de Samosir, les 25 et 26 février 2009 au Teisya Hotel de Samosir. Une étude sur le régime foncier dans la LTCA a été effectuée pour trouver les meilleures options au système de gestion foncière en collaboration, puis présentée lors de cet atelier qui a réuni environ 55 participants ;
- Des parcelles de démonstration des systèmes agroforestiers sur terres communales ont été établies sur une superficie totale d'environ 39 ha dans les villages de Tambun Sukkean et Parbatuan. Les propriétaires des terres communales ont augmenté les zones réhabilitées en mobilisant leurs propres ressources.

Produit 2.3 : Meilleure conscience des fonctions de l'écosystème chez les populations riveraines

- L'atelier sur la sensibilisation aux fonctions des écosystèmes forestiers a été organisé par le Service des forêts du district Simalungun les 27 et 28 mars 2009 au Inna Prapat Hotel de Simalungun. Il a été suivi par 83 participants, y compris le chef du Centre de recherche et développement sur la conservation de la forêt et de la nature ;
- Différentes campagnes de sensibilisation à la conservation des forêts ont été menées avec des ONG. Il s'agissait d'un concours d'écriture (pour les élèves des écoles secondaires), d'un concours de dessin sur l'environnement (pour les élèves des collèges de premier cycle), d'un terrain de camping pour les jeunes étudiants au centre d'enseignement de la nature de FRIAN, une plantation d'arbres, et la participation des étudiants à la production de plants dans leur cour d'école. Le total des jeunes étudiants ayant participé à la première campagne était d'environ 1183 tandis qu'ils étaient 550 à la deuxième.

Produit 2.4 : Technologie de restauration du paysage forestier (FLR) adaptée à la LTCA

- Une étude sur la stratégie et les techniques de réhabilitation a été effectuée pour trouver les meilleures voies de réhabilitation de la LTCA. Le rapport d'étude a été débattu lors de l'atelier de diffusion des résultats de l'étude de l'OIBT à Medan le 28 Janvier 2010 ;
- Des formations destinées à améliorer les connaissances et les compétences techniques en matière de réhabilitation ont été dispensées du 10 au 15 août 2009 et des rapports de stage ont été distribués aux organismes compétents et aux universités locales dans la LTCA.

Produit 2.5 : Groupes communautaires bien formés et fortement motivés par le programme FLR

- Des formations aux techniques FLR pour les agents de vulgarisation forestière et pour les agriculteurs ont été organisés en collaboration avec le FTI de Pematang Siantar du 10 au 15 août 2009, et
- Une étude comparative sur la réussite de la FLR à Java a été réalisée du 17 au 23 novembre 2009 avec 15 personnes sélectionnées dans la LTCA. Les participants ont visité plusieurs endroits, y compris un programme de paternité Suren au village Cibugel, des activités de réhabilitation à base communautaire à Ciamis (Java) et un village pratiquant la foresterie durable au Gunung Kidul de Yogyakarta. Le rapport final a été distribué aux organismes compétents et aux universités locales dans la LTCA.

Produit 2.6 : Renforcement de la capacité des institutions locales à administrer le programme FLR

- Une analyse des parties prenantes sur les programmes de réhabilitation a été réalisée pour identifier les différends susceptibles de survenir ainsi que des actions de collaboration entre les intervenants. Le projet de rapport a été présenté pour recueillir des réactions à l'Atelier I sur la diffusion des résultats de l'étude de l'OIBT à Medan le 9 février 2010 ; et

- Deux ateliers destinés aux parties prenantes ont été organisés pour partager les expériences et diffuser les conclusions de l'étude auprès des institutions locales. L'Atelier I sur la diffusion des résultats de l'étude de l'OIBT PD 394/06 Rev.1 (F) a été organisé en 2009 en collaboration avec le Service des forêts de la province du Nord de Sumatra le 9 février 2009. Il a réuni 62 participants de diverses institutions concernées. L'Atelier II consacré à la diffusion des résultats de l'étude du projet a été organisé à l'Université de Nommensen, Medan le 28 janvier 2010. Cet atelier a réuni 75 participants provenant des institutions concernées. Les deux actes de l'atelier ont été distribués aux organismes compétents et aux universités locales dans la LTCA.

Produit 2.7 : Plan directeur participatif pour la réhabilitation et la conservation de la LTCA

- L'examen des plans existants de réhabilitation et de conservation de la LTCA a été effectué et le rapport final a été distribué aux organismes et institutions concernés ;
- Une série d'ateliers a été organisée avec la participation des parties prenantes du projet et celle des collaborateurs. Les sujets de discussion comprennent les meilleures stratégies de FLR et le plan directeur FLR, les données de validation FLR, un plan directeur de Sipiso-piso et une proposition de paiement des services environnementaux. Cette proposition a été reproduite dans la proposition de projet OIBT PD 585/10 (F) « Stratégie d'aménagement en vue du paiement des services environnementaux au lac Toba dans le nord de Sumatra ». Cette proposition a été évaluée par le 40e panel d'experts qui a exigé une modification substantielle (catégorie 2) ;
- Un plan directeur de réhabilitation et de conservation de la LTCA a été formulé sur la base d'une série de discussions et d'ateliers. Le projet de rapport a été présenté dans l'Atelier II sur la diffusion des résultats de l'étude de l'OIBT à Medan le 28 janvier 2010. Le rapport final a été distribué aux organismes et institutions concernés.

IV. Résultats et impacts

La majeure partie des résultats du projet ont été atteints et l'objectif spécifique du projet consistant à promouvoir la réhabilitation des forêts et des terres dans la LTCA par le renforcement des capacités locales à opérer cette réhabilitation a été largement atteint. Le projet a contribué significativement à l'essor des plantations dans la LTCA. C'est ainsi que le Service des cultures et des forêts du district de Samosir a planté des arbres le long d'une route principale sur un tronçon de 19 km en octobre 2009. Dans le cas du district de Simalungun environ 20 000 arbres ont été plantés en juillet 2010 avec la participation d'agents du district, de policiers et de boy-scouts.

Le projet a également contribué à la préparation d'un plan directeur participatif pour la FLR dans la LTCA et à la formulation de stratégies de mise en œuvre de la FLR dans la LTCA. Le modèle villageois de FLR se verra appliquée à d'autres districts pour la gestion durable de plantation d'arbres. Le projet a rédigé un règlement local sur système foncier du lac Toba et a apporté des améliorations à sa troisième mouture. Le règlement révisé a été discuté et révisé par toutes les parties prenantes primaires et secondaires en vue de son adoption par le parlement local.

Au niveau national, le projet a également influencé la mise en place de mécanismes de rémunération des services écosystémiques qui sont en cours d'élaboration dans le pays. Le projet a mené une étude sur la valeur économique des services écosystémiques fournis par la LTCA et a lancé une nouvelle proposition de projet visant l'élaboration de systèmes de paiement pour les services des bassins versants dans la LTCA.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Le projet a eu des répercussions importantes au niveau du district dans le cadre de diverses activités communautaires dans la LTCA. Les principaux enseignements tirés de l'exécution du projet sont les suivants :

- Dans la conception du projet, l'accent mis sur l'appropriation du projet par les acteurs locaux et le soutien aux communautés locales a été efficace en permettant la participation active des populations locales dans la mise en œuvre des activités du projet. L'appropriation du projet par les acteurs locaux s'est trouvée augmentée grâce à la participation active des institutions

locales dans la mise en œuvre des activités du projet. La mise en place de six villages autonomes a motivé les acteurs locaux d'accroître la socialisation de l'initiative du projet ;

- Il était important pour le bureau du projet de l'OIBT de se transférer d'Ajibata au FRI du secteur d'Aek Nauli où les communications ont été facilitées entre le personnel du projet, les collaborateurs, les populations locales et d'autres intervenants ;
- L'organigramme détaillé du projet et l'établissement de normes pour les coûts de voyage et de fonctionnement ont été des outils d'encadrement ayant permis la bonne mise en œuvre des activités du projet. Ces normes ont été utiles pour maintenir la trésorerie du projet dans la cohérence, la transparence et la responsabilité budgétaire ;
- La mise en œuvre des activités de subsistance exigeait un large éventail de compétences, y compris technico-commerciales, et l'instauration de solides partenariats techniques ;
- Le soutien du gouvernement local a été essentiel pour activer la participation des populations locales aux activités du projet. Le Service des cultures et des forêts de Samosir a joué un rôle important dans la promotion des activités confiées aux populations ;
- La transcription par écrit des résultats de chaque réunion de projet a contribué à un environnement de travail de qualité. Les procès-verbaux des réunions ont été distribués aux intervenants clés dans le but de guider leurs actions de suivi. Leur engagement à mettre en œuvre les recommandations énoncées dans les procès-verbaux s'en est accru ; et
- Le Comité directeur du projet a joué un rôle important dans la conduite du projet dans le respect des plans d'opération annualisés et des dispositions du document de projet. Les opérations de suivi et évaluation internes effectuées tous les six mois par le chef d'équipe ont été utiles pour passer en revue l'exécution des plans d'opération annualisés.

Pérennisation des acquis à l'issue du projet

Les résultats du projet ont été diffusés par le biais de cinq ateliers du projet. Les actes de ces ateliers ont été distribués aux universités régionales et locales (université d'agriculture de Bogor de l'université du Nord de Sumatra, université de Nommensen, Université de Simalungun, université de Nord Tapanuli) et instituts de recherche et collectivités territoriales. Le projet a également publié Manglid Media (paraissant tous les 2 mois) avec un tirage à 650 exemplaires et distribué aux groupes d'agriculteurs et des vulgarisateurs forestiers, en vue de diffuser largement les résultats du projet. Les résultats du projet devraient être utilisés de façon continue par les intervenants comme référence importante en particulier pour la LTCA.

Les parties prenantes locales, y compris les populations locales, dans le périmètre du projet ont été motivées à planter des arbres pour aider au rétablissement des forêts dégradées dans la LTCA. Avec l'engagement des services forestiers de district, des unités de production de plants, qui avait été implantées par le projet dans les villages riverains, dans les écoles et les collectivités publiques, seront en exploitation durable. Le soutien constant du gouvernement central sera également important pour la durabilité. Le Ministère des Forêts a prévu de construire une crèche d'une capacité de production de 1 5 à 2 0 millions de plants par mois dans le nord de Sumatra afin d'accélérer la réhabilitation des terres et des forêts dans le Nord de Sumatra, en particulier dans la LTCA.

Les six villages auto-suffisants en FLR bénéficieront d'un soutien continu de la part des services forestiers du district concerné, avec l'aide de la Direction générale de la réhabilitation des terres et de la foresterie sociale, du Ministère des Forêts ainsi que des collectivités territoriales. La surveillance continue et l'évaluation des modèles de village et la mise en œuvre du plan directeur qui sera menée par les Services forestiers de district, et l'Institut de recherche forestière d'Aek Nauli (FRIAN) aideront à la pérennisation des acquis du projet.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement, le rapport technique et les derniers états financiers audités, conformément à l'accord de projet signé avec l'OIBT. Le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

(14) PD 423/06 Rev.2 (F) Formation à l'application, démonstration et la vulgarisation du Manuel OIBT de restauration des paysages forestiers sous les Tropiques en Chine (Chine)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	531 085
Budget OIBT :	US\$	372 060
Gouvernement de la Suisse :	US\$	250 000
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	122 060
Gouvernement de la Chine :	US\$	159 025
Agence d'exécution :	Institut de recherche sur les techniques d'information relatives aux ressources forestières, Académie chinoise de foresterie (CAF)	
Approuvé à la :	Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)	
Date de lancement et durée :	Octobre 2007 / Prévues : 30 mois, réelle : 33 mois	

I. Introduction

Le projet a été approuvé et financé en intégralité à la 42e session du Conseil. La convention devant réglementer l'exécution du projet a été signée par toutes les parties le 2 août 2007. Le premier décaissement de fonds a eu lieu le 14 septembre 2007. L'exécution des activités du projet s'est achevée en juin 2010.

II. Objectif du projet

Le projet avait pour but de favoriser la restauration de terroirs forestiers, la gestion durable des forêts tropicales et le développement durable du monde tropical en Chine. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants : i) dispenser des formations en vue de faire appliquer en Chine tropicale les lignes directrices du Guide OIBT de restauration des paysages forestiers ; et ii) de procéder à l'application pilote du guide OIBT de restauration des paysages forestiers en Chine tropicale en permettant sa vulgarisation.

III. Réalizations et produits du projet

Parmi les principales réalisations et les résultats obtenus à l'issue de ce projet, on relève les suivants :

Produit 1.1 : Formation au Manuel OIBT sur la restauration des paysages forestiers

- Bon nombre de directives techniques et manuels de l'OIBT ont été traduits en chinois afin de les présenter aux parties intéressées dans le pays. Voici les directives, lignes directrices techniques et manuels traduits par le projet :
 - *Restauration des paysages forestiers* (Série technique OIBT n° 23),
 - *Directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires* (Série OIBT : Politique forestière No. 13) ; et
 - *Critères et indicateurs OIBT révisés pour l'aménagement durable des forêts tropicales avec grilles de rapports* (anglais, français et espagnol ; numéro 15 de la série Développement des politiques OIBT)
 - *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* (Série Développement de politiques OIBT n° 14) et

- *Directives OIBT / UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois tropicaux (Série OIBT développement de politiques n ° 17)*
- Deux formations ont été dispensées ayant pour objet le Manuel OIBT sur la restauration des paysages forestiers : la première était destinée aux membres du personnel du projet et des experts nationaux ; elle s'est déroulée à Haïnan du 25 février au 1^e mars 2008 et a bénéficié de l'assistance d'un consultant international (M. James Gasana) ; la seconde, qui était destinée aux principales parties prenantes du projet dans le comté de Lingshui le 5 mars 2008 a dispensé des formations à des responsables locaux de collectivités publiques.

Produit 1.2 : Rapport sur l'application du Manuel OIBT sur la restauration des paysages forestiers dans le comté de Lingshui de la province de Haïnan

- Des documents relatifs aux principaux éléments de la mosaïque du paysage du Comté de Lingshui ont été réunis et il a été procédé à la cartographie et à la description de la mosaïque paysagère de la zone du projet ; et
- Des cartes de mosaïque paysagère du comté de Lingshui ont été élaborées pour les années 1991, 1994, 1999, 2000, 2004, 2006, 2007 et 2008. L'état de la mosaïque paysagère dans le comté de Lingshui au cours de différentes époques a également été analysé.

Produit 1.3 : Plan FLR dans le comté de Lingshui en province de Haïnan

- Les résultats de l'application du Manuel OIBT sur la restauration des paysages forestiers dans le comté de Lingshui ont été présentés dans le Plan de restauration des paysages forestiers (FLR) dans le comté de Lingshui de la province de Hainan qui a été élaboré au niveau villageois, et
- L'initiative de restauration de paysage forestier (FLR) dans le comté de Lingshui a bénéficié d'un accompagnement, lequel a consisté à mettre en place une équipe de direction chargée de conduire la restauration du terroir forestier du comté de Lingshui ; cette équipe a à sa tête le sous-chef du comté.

Produit 2.1 : Parcelles de démonstration de 60 Ha pour la FLR dans le comté de Lingshui de la province de Haïnan

- Environ 60 ha de parcelles de démonstration ont été créés dans la zone de démonstration Dagan dans Lingshui comté de la province de Hainan. Les parcelles de démonstration comprennent la restauration de forêts primaires dégradées, la gestion de forêts secondaires, la réhabilitation de terres forestières dégradées, et la restauration de fonctions forestières sur terres agricoles

Produit 2.2 : Formation au Manuel OIBT de restauration des paysages forestiers en Chine tropicale et vulgarisation y afférente

- Deux stages de formation supplémentaires à l'application du Manuel OIBT sur la restauration des paysages forestiers ont eu lieu dans la ville de Haikuo du comté de Lingshui du 30 Mars au 2 avril 2010. Ces stages ont été suivis par 226 agents territoriaux et des membres des instituts de recherche locaux ; ils ont permis de passer en revue les enseignements tirés de l'application de la FLR dans les parcelles de démonstration.

IV. Résultats et impacts

Les travaux du projet visaient à présenter le *Manuel OIBT de restauration des paysages forestiers* dans les forêts tropicales de Chine méridionale et à vulgariser ces concepts par la mise en place de parcelles de démonstration. La mise en œuvre du projet a favorisé la restauration des paysages forestiers avec amélioration des conditions socio-économiques des populations locales dans les stations du projet grâce à la mise en place réussie de parcelles de démonstration. Le projet a dispensé des connaissances professionnelles avancées au service de la FLR en Chine méridionale, tant au niveau régional qu'à l'échelon villageois. Les formations au manuel FLR et les résultats du

projet ont permis une meilleure intelligence du concept et des approches pratiques mises en œuvre dans la restauration des paysages forestiers tropicaux en Chine.

Les résultats du projet ont été présentés par l'équipe du projet dans les instances internationales nationales. Une affiche a ainsi été produite qui porte le titre *Study on Forest Landscape Restoration (FLR) in Lingshui County, Hainan Province, China* ; elle a été affichée au XIII Congrès forestier mondial de 2009 (18-23 octobre 2009, Buenos Aires, Argentine) ; le projet a également fait l'objet d'un exposé intitulé « Analyse des structures, de la dynamique et les forces motrices des paysages forestiers au niveau villageois dans le comté autonome de Lingshui Li dans la province chinoise de Hainan » au 23ème Congrès mondial de l'UFRON (23 au 28 août 2010, Séoul, Corée). Le projet a également contribué à la capacité de recherche des membres de l'équipe du projet. Un membre de l'équipe de projet a reçu un doctorat par une thèse centrée sur l'étude de la restauration des paysages forestiers dans les sites de démonstration.

À l'heure actuelle, les forêts tropicales de Chine méridionales sont confrontées au problème de leur dégradation accélérée et de leur fragmentation. Lorsque ces problèmes seront traités par les collectivités territoriales concernées, les résultats du projet contribueront au processus de restauration de ces forêts dégradées grâce à l'approche FLR.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'exécution du projet sont les suivants :

- Le *Manuel OIBT sur la restauration des paysages forestiers (2005)* a fourni une structure de base pour la conception du projet. Ce manuel a aidé les praticiens de terrain en Chine méridionale à opérer des activités de restauration des forêts pour assurer la fonction écologique des paysages et des avantages pour les villages situés dans ces espaces ;
- L'identification des principales parties prenantes était importante pour permettre la participation effective des bénéficiaires cibles du projet. Dès le stade de la conception du projet, une enquête sur le terrain a été menée pour sélectionner la zone du projet (comté autonome de Lingshui Li) et rechercher le soutien de différents groupes d'intervenants. Les réunions de consultation avec les principaux intervenants ont été efficaces pour la formulation des principaux éléments du projet devant répondre aux attentes locales ;
- L'élaboration du projet et sa mise en œuvre ont été renforcée par une coopération institutionnelle étroite entre l'Institut de recherche sur les techniques d'information sur les ressources forestières de la CAF (l'agence d'exécution) et des instituts locaux, y compris le Bureau des Forêts de la province de Hainan, le district de Diaoluoshan et le comté de Lingshui ;
- L'établissement des parcelles de démonstration a facilité la concertation multi-acteurs entre collectivités locales, bureaux forestiers locaux et instituts de recherche. Le personnel du projet situé dans les parcelles de démonstration ont efficacement coordonné le réseau et les activités du projet ;
- Dans la mise en œuvre du projet, les principaux intervenants du projet ont bénéficié de la collaboration de deux consultants internationaux (MM Juergen Blaser et James Gasana) qui ont fourni des conseils techniques sur la restauration des paysages forestiers et la gestion durable des forêts tropicales ;
- Une plus grande attention est nécessaire dans la poursuite des activités devant améliorer la prise de conscience et la participation du public à cette restauration. Les interventions de restauration au niveau du site ne seront pas mises en œuvre de manière concluante sans la participation active des populations locales à des parcelles de démonstration.

Pérennisation des acquis à l'issue du projet

Les réalisations du projet telles que la traduction en chinois du manuel de l'OIBT sur la FLR, celle des n ° 14, 15 et 17 de la Série Développement de politiques ; les 60 ha de parcelles de

démonstration FLR ; les plans FLR de la zone du projet, tant au niveau régional que villageois, sera utilisé de façon continue parties prenantes dans le sud de la Chine. L'engagement du gouvernement local pour le travail étendu pour la RPF a été largement reconnu. Par exemple, les forêts Lingshui Bureaux a mis en place une unité spéciale de gestion pour charger complètement la protection et la gestion des forêts de démonstration afin d'assurer la viabilité à long terme après l'achèvement du projet. Une équipe de nouveaux gardes forestiers autour de la zone de démonstration Dagan a été établi en mai 2010. Afin de continuer à restaurer les forêts dégradées et secondaires dans les parcelles de démonstration, le Bureau des forêts de la province de Hainan jouera un rôle important en fournissant des semis d'arbres indigènes (la plupart sont *odorifera Dalbergia*) aux villageois afin de soutenir les résultats du projet.

VI. Remarques de conclusion

L'agence d'exécution a remis le rapport d'achèvement, le rapport technique et les derniers états financiers audités au Secrétariat de l'OIBT, conformément à l'accord de projet signé avec l'OIBT. Le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

(15) PD 432/06 Rev.2 (F) Promouvoir l'adoption de la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 187 115
Budget OIBT :	US\$	508 464
Gouvernement du Japon :	US\$	383 464
Gouvernement des États-Unis :	US\$	125 000
IFT :	US\$	678 651
Agence d'exécution :	Tropical Forest Institute	
Approuvé à la :	Session CIBT XLI, novembre 2007, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	avril 2008 / 24 mois	

I. Introduction

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-troisième session en mai 2008 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la même session. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en mars 2008. Au dépôt du premier plan annuel d'opération, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel cadre du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, le premier décaissement de fonds a eu lieu en avril 2008.

Ce projet était destiné à exploiter les acquis des projets PD 45/97 Rev.1 (F) « Formations sur le terrain pour forestiers tropicaux et formateurs en foresterie » et PD 206/03 (F) « Développement de ressources humaines pour l'aménagement forestier durable et les coupes à impact limité en Amazonie brésilienne » précédemment exécutés par l'Insituto Floresta Tropical (IFT). Dans le cadre de ces deux projets, des formations avaient été dispensées principalement à un public d'entreprises forestières industrielles et plus récemment à l'appui d'initiatives de foresterie sociale.

II. Objectif du projet

L'objectif de ce projet était de poursuivre la promotion d'un aménagement forestier durable à finalités multiples dans des massifs domaniaux et privés d'Amazonie brésilienne tout en renforçant les avantages socio-économiques et en favorisant la conservation du milieu naturel par les activités aménagistes. De manière plus spécifique, il visait à : i) renforcer la capacité technique des nouveaux services forestiers brésiliens et des responsables nationaux de cet organisme à assurer la promotion, la réglementation et l'encadrement des activités de gestion forestière dans les massifs forestiers fédéraux, de l'État et les domaines privés d'Amazonie brésilienne grâce à des formations pratiques ; et ii) assurer une sensibilisation au rôle de la gestion forestière dans le développement durable de l'Amazonie brésilienne et promouvoir de bonnes pratiques de gestion forestière par une vulgarisation

qui vise les acteurs du secteur forestier et plus particulièrement dans les "Districts forestiers fédéraux" nouvellement créés et les forêts domaniales de l'État.

III. Réalisations et produits du projet

Ce projet a été déclaré achevé dans le document en mai 2010. Les activités suivantes, inscrites au document de projet, ont été menées à bien dans les délais impartis au projet, et la réalisation du projet peut être résumée selon ses grands produits comme suit :

Produit 1 : Quarante agents techniques et des responsables du Service forestier brésilien et des organismes publics de réglementation ayant mis à jour leurs connaissances de l'aménagement forestier et ayant amélioré leurs capacités techniques à réglementer et à surveiller les activités de gestion forestière sur les terres domaniales et privées

- L'IFT a formé 144 employés du gouvernement fédéral, du gouvernement de l'État, et des agents municipaux. Les employés et responsables des collectivités publiques étaient personnes impliquées dans la création des concessions forestières, la gestion des forêts sur terres privées, l'octroi des permis d'exploitation et des agents de la force publique, soit principalement des agents des Services forestier brésilien, de l'IBAMA et de l'*Instituto Chico Mendes* (ICMBio) ;
- La formation des agents s'est effectuée lors de 24 cours pratiques, dont cinq ont été conçus exclusivement pour les participants des organismes publics. La majorité des agents ont été formés dans le cadre de stages «pour décideurs», qui ont duré d'une semaine, et dont l'enseignement s'adressait plus particulièrement à des organismes de gestion des ressources naturelles et à des décideurs, en visant à les sensibiliser à la situation actuelle et aux perspectives du secteur forestier en Amazonie brésilienne ;
- Il est important de souligner la forte participation d'agents d'organismes publics dans ces stages, s'agissant notamment de l'enseignement consacré aux routes et aux infrastructures rurales (19-24 octobre 2009), aux cours pour décideurs de l'aménagement de la route BR-163 (01-06 février 2010). Le premier stage axé sur les meilleures pratiques de gestion des voies forestières pour la circulation des petites charges était animé par trois ingénieurs en voirie forestière des Services forestiers des États-Unis. Le stage comportait des cours magistraux ainsi que des discussions sur le terrain, accompagnant une étude des routes forestières et des infrastructures liées aux tentatives de mise en place d'une exploitation à faible impact de l'Amazonie ; et
- Le stage réservé aux décideurs a recueilli le plus grand nombre de participants des services publics. Les organismes représentés étaient les Services forestiers brésilien (SFB), l'*Instituto Chico Mendes* (ICMBio), Ideflor (Institut forestier de l'État de Pará), et l'IBAMA.

Produit 2 : Quarante-huit praticiens du secteur privé et 36 praticiens issus des communautés aux plans d'aménagement approuvés dans des districts forestiers nouvellement créés formés pour mettre en œuvre des aménagement raisonnés

- Un total de 324 praticiens du secteur privé, parmi lesquels des entrepreneurs forestiers et des professionnels indépendants, et des communautés villageoises ont été formés dans le cadre de 32 stages pratiques ;
- Quatorze de ces stages avaient été spécialement conçus à l'intention des ouvriers des opérations d'abattage, de la construction de routes et d'infrastructures forestières et d'ouvriers employés dans le débardage, en vue d'améliorer leurs pratiques ;
- Onze stages avaient été spécialement conçus pour les exploitants forestiers en tant que décideurs de la gestion forestière. Les participants à ces stages comptaient des techniciens, des forestiers (employés d'entreprises ou professionnels indépendants), des patrons d'entreprise et des cadres dirigeants et représentants des syndicats d'usines ;
- Plusieurs praticiens du secteur privé ont participé au *stages sur l'aménagement des routes* assurés par les ingénieurs des Services forestiers des États-Unis en octobre 2009 ;

- Le stage réservé aux décideurs du 28 septembre au 3 octobre 2009 comptait sur la participation de plusieurs membres de la collectivité représentant les coopératives extractivistes de Santarém et Jacareacanga.

Produit 3 : Douze instructeurs d'autres centres de formation ayant renforcé leurs compétences en aménagement forestier et leurs capacités techniques à les transmettre

- En octobre 2008 l'IFT a organisé deux stages sur la construction d'infrastructures routières, leur planification et leur tracé, dont le premier était ouvert au public en général et le second axé sur un public d'enseignants d'université. Les stages étaient animés par trois ingénieurs experts. Un total de 28 personnes ont ainsi été formées dans ces deux stages, dont 16 enseignants d'université.

Produit 4 : Capacité technique accrue à mettre en œuvre des aménagements forestiers raisonnés chez 144 autres parties prenantes de l'Amazonie brésilienne (dont 120 étudiants ou diplômés des programmes de foresterie et programmes techniques et 24 décideurs)

- Les élèves des écoles techniques des eaux et forêts constituaient le public prioritaire dans la stratégie de formation de l'IFT, sachant que dans la plupart des récoltes forestières opérées par des entreprises, ils sont chargés de suivre de près et d'orienter la mise en œuvre de ces techniques. Au cours de la période du projet, 32% des personnes formées par l'IFT se composait d'élèves des écoles forestières que sont Castanhal, Itaituba, Tailândia et Marituba (Juscelino Kubitschek). Les stages offerts aux écoles techniques, d'une durée supérieure à celle des stages IFT habituels (> 85 heures), étaient spécifiquement conçus pour porter sur des aspects ponctuels de la gestion forestière pour les étudiants, afin de leur apprendre à mettre en œuvre les pratiques et la façon d'utiliser des équipements auxiliaires (boussoles, logiciels, etc.). Enfin, en plus du public présentés dans les point ci-dessus (soit un total de 244 étudiants), IFT a formé d'autres parties prenantes dont des représentants d'ONG (29) intervenant principalement dans les régions environnantes retenues comme prioritaires par l'IFT ; la presse internationale et nationale (25), des conseillers forestiers (15), et d'autres (3).

Produit 5 : Quatre cent quatre-vingt personnes employées d'organismes publics (60), du secteur privé (150), de collectivités (120), et d'établissements d'enseignement (150) sensibilisées à la faisabilité et à l'importance de la gestion forestière comme activité économique en Amazonie brésilienne. Le travail de vulgarisation devant porter sur les districts forestiers fédéraux nouvellement et les forêts domaniales nouvellement créés.

- Au cours de la période du projet, l'IFT a effectivement touché 835 personnes dans 28 rencontres de sensibilisation, essentiellement dans des publics composés d'étudiants et de petits producteurs. Cependant, en plus des conférences d'information et sensibilisation énumérées ci-dessus, l'IFT a touché 800 personnes lors du 3^{ème} salon « Certified Brazil Fair » en avril 2008 et 500 personnes sur son stand lors du *VIIIème Salon des machines et produits du secteur forestier* et *IXème Congrès International sur les bois tropicaux et le contreplaqué* à Belém, 28-31 octobre 2009 ;
- Une deuxième voie explorée par l'IFT pour sensibiliser un plus large public à l'importance de la gestion des forêts est celle de la presse. Au cours de la période du projet, l'IFT a invité des journalistes pour de courtes sessions d'information permettant d'élever leur niveau de compréhension des principes et des avantages de l'aménagement forestier et les diffuser dans le grand public. Avec le concours des Services forestiers brésiliens, l'IFT a organisé trois cours de 3 jours pour des correspondants de journaux nationaux et des médias (21-23 novembre 2008 et 18-20 septembre 2009) et de revues internationales (28 à 30 août 2009). Les principaux objectifs de ces séances étaient de présenter l'aménagement forestier et l'exploitation à faible impact ainsi que le rôle que jouent les concessions forestières opérant sur des terres domaniales dans le développement économique rural et la conservation de la nature. En ciblant ainsi les journalistes, l'IFT espère parvenir à une diffusion large des principes de l'aménagement forestier et de ses avantages, tout en corrigeant les malentendus fréquents portant sur l'aménagement forestier, qui ont parfois été propagés par des médias mal informés. Ces séances ont permis de couvrir de manière instructive et constructive les questions de gestion forestière dans les médias brésiliens,

ce qui a contribué à rehausser le profil de l'IFT. Au total, 25 journalistes, de certains des médias les plus importants, ont participé à ces ateliers. Plusieurs articles à fort impact et des matériaux ont été produits à l'issue de ces rencontres.

Produit 6 : Matériaux de formation et vulgarisation IFT (plans de cours, présentations, des manuels opérationnels et de formation, aides graphiques) mis à jour, affinés, et adaptés aux publics cibles spécifiques ; distribué aux stagiaires concernés et aux publics visés par la vulgarisation et rendus accessibles au public sur le site web de l'IFT

- L'IFT a mis à jour tous les matériaux didactiques, notamment les manuels, présentations et les tableaux à feuillets mobiles pendant la durée du projet. Des présentations *PowerPoint* existantes pour les cours et de vulgarisation ont été mis à jour afin de refléter les changements intervenus dans la législation forestière et les pratiques opérationnelles de l'IFT. Un certain nombre de tableaux à feuilles mobiles servant dans les cours ont été révisés pour la saison de formation : abattage et tronçonnage, techniques de l'inventaire forestier, planification et ouverture de voies forestières, planification des pistes et des opérations de débardage.
- En plus des mises à jour de routine du contenu des enseignements et des matériaux de vulgarisation pendant la saison des pluies, IFT a élaboré trois manuels : (1) la sécurité dans les opérations EFI, (2) les techniques d'abattage, la sécurité dans l'abattage, le tronçonnage et l'entretien des tronçonneuses ; (3) techniques pré-récolte adaptés pour les collectivités et les petits exploitants. Le premier de ces trois manuels a été entièrement modifié et révisé et est prêt à la publication, le second requiert des révisions techniques et une relecture avant publication, et le travail sur le troisième est en voie de se conclure. L'intention est de lancer une nouvelle série de documentation technique de l'IFT qui soit largement diffusée par le biais de son site web www.ift.org.br

IV. Résultats et impacts

Dans l'ensemble, ce projet peut être considéré comme particulièrement réussi, dépassant à la fois la formation initiale et révisée et les objectifs de vulgarisation. Tous les publics d'intervenants qui avaient été visés ont été touchés dans les domaines prioritaires arrêtés par le projet. L'IFT a formé, dans le cadre du champ d'application de ce projet, un cinquième du public qu'elle a formé depuis 1996 (soit 800 personnes sur 4000). C'est un résultat significatif quand on sait que l'IFT est l'une des deux initiatives de renforcement des capacités à l'aménagement forestier et à l'exploitation à faible impact en Amazonie, ainsi que le seul centre indépendant de promotion et d'amélioration de l'aménagement forestier dans la région. En l'absence d'un tel projet et sans ce travail de l'IFT, des initiatives ponctuelles et fragmentaires visant le renforcement des capacités auraient finalement eu cours en Amazonie brésilienne par les soins d'organismes publics et d'autres, mais probablement n'auraient-ils pas été concentrés dans les districts forestiers principaux et les régions enclavées où les avantages et les effets des initiatives de conservation ont tendance à être démultipliés.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de ce projet sont les suivants :

- Pour porter leurs fruits, les investissements dans le renforcement des capacités nécessitent généralement des années, voire des décennies, mais ils sont particulièrement importants dans le contexte du secteur forêt amazonien. Il semble de bon sens de faire valoir que toute industrie d'importance économique ait été élaborée à partir d'une base dans laquelle le renforcement des capacités et la formation professionnelle sont des stratégies essentielles. Cependant, les pouvoirs publics et la société civile mettent en place les instruments d'une stratégie globale permettant de gérer des millions d'hectares de forêts domaniales dans les prochaines années, en y voyant un moyen d'allier développement économique et conservation des forêts. Cette politique a pour paradoxe principal de ne guère se soucier de la capacité technique requise pour gérer les forêts de manière rationnelle.
- Depuis le début de ce projet, des acquis importants ont été accomplis dans la formation, la vulgarisation et l'établissement de relations dans les régions prioritaires de la frontière amazonienne, à savoir Calha Norte, BR319, BR163 et la Transamazonienne. Dans la plupart de ces régions les principes et les pratiques de l'aménagement forestier n'avaient que peu pénétré

avant ce projet, ce qui signifie que le travail de vulgarisation de ce projet a été essentiel pour développer l'acceptation sociale de l'aménagement forestier et susciter un intérêt le concernant ;

- L'intérêt pour l'aménagement forestier dans les régions prioritaires est également directement lié à la progression par les pouvoirs publics dans la création des concessions en forêts domaniales. En l'absence d'un système de concessions qui fonctionne (et d'un système imposant le respect des lois), il n'y a guère d'incitation pour la plupart des opérations sur les frontières nouvelles à investir dans l'aménagement forestier, cependant qu'il y a abondance d'incitations perverses à s'adonner à des pratiques illégales ; et
- L'expérience de l'IFT dans certains aspects du développement des capacités, de formation et de vulgarisation a diminué les risques et les problèmes liés à la conception du projet et à l'identification des parties prenantes. Il se trouve que la demande de services offerts par l'IFT entrant dans le champ d'application de ce projet a souvent augmenté, sans signe clair qu'elle sera satisfaite dans les prochaines années. La lenteur des progrès dans l'octroi aux enchères des concessions et le très faible nombre des périmètres forestiers sous plans d'aménagement forestier pourrait être à l'origine d'une plus faible demande de formations de la part des praticiens de l'aménagement forestier et de l'EFI en comparaison avec le scénario idéal. Cependant, une conception correcte de ce projet et l'expérience de l'IFT ont permis d'opérer des initiatives de renforcement des capacités pour des publics dont le rôle est déterminant dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des aménagements forestiers futurs. Ce choix du public idoine en cette période de pré-élargissement de l'aménagement forestier et de l'EFI, et celui de mettre en œuvre une stratégie axée sur les districts forestiers et les régions présentant un intérêt particulier pour la conservation des forêts et constituant des frontières nouvelles, a mené le projet à un résultat couronné de succès malgré la lenteur des progrès de la mise en œuvre de l'aménagement forestier sur le terrain.

En ce qui concerne la pérennisation des acquis, les aspects suivants doivent être soulignés :

- La pérennisation de ce projet est subordonnée à la longue durée de la mission de l'IFT. Plusieurs mesures ont été engagées avec l'appui des bailleurs de fonds institutionnels de l'IFT visant à renforcer ses capacités administratives, ses organes de direction, et des négociations sont en cours avec le gouvernement fédéral et celui de l'État en vue de trouver une solution définitive qui garantisse la stabilité à long terme du centre de formation de l'IFT. En d'autres termes, le modèle de l'IFT consistant à diffuser et à améliorer l'aménagement forestier doit être répliqué, non seulement au Brésil mais dans d'autres pays amazoniens. L'IFT est en discussion avec le gouvernement fédéral et celui de l'État pour tenter de convaincre leurs organismes qu'il est nécessaire d'épauler la création d'un centre de formation permanente en Amazonie brésilienne par le truchement d'un type de concession spéciale portant sur la production de biens (c.-à-d. du bois) et de services (c.-à-d. des formations). Cela rendrait possible la prise en main par une organisation de ce Centre de l'aménagement forestier tout en lui offrant une source permanente de revenus (c.-à-d. par le bois) lui permettant de financer une partie de ses activités de renforcement des capacités et de formation professionnelle. Ce centre de formation central servirait de pôle de référence pour d'autres organisations et entreprises souhaitant offrir des services en matière de formation, mais il fonctionnerait aussi comme une école capable d'assurer des formations de qualité à des instructeurs forestiers pouvant ainsi devenir des formateurs en exploitation à faible impact dans d'autres organisations.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports et publications techniques et le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Des copies du rapport d'achèvement et certains autres documents techniques sont disponibles sur demande auprès de l'IFT ou du Secrétariat de l'OIBT.

* * *